



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Comptes non audités

1.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Bilan

Actif

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Caisse, banques centrales	1	12 290	10 232
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	1 973	1 897
Instruments dérivés de couverture	3	317	3 293
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	11 314	11 648
Titres au coût amorti	5	1 556	1 548
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	15 146	14 201
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	93 141	90 382
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-2 381	-1 761
Placements financiers des activités d'assurance	7	74 350	63 417
Actifs des contrats d'assurance émis	21	0	0
Actifs des contrats de réassurance détenus	21	122	163
Actifs d'impôts courants	8	231	182
Actifs d'impôts différés	9	251	176
Comptes de régularisation et actifs divers	10	1 215	1 059
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11	238	246
Immeubles de placement	12	127	140
Immobilisations corporelles	13	451	422
Immobilisations incorporelles	14	809	721
Ecarts d'acquisition	15	457	463
TOTAL DE L'ACTIF		211 604	198 429

Passif (en millions d'euros)	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Banques centrales	16	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17	2 847	2 769
Instruments dérivés de couverture	3	89	3 066
Dettes représentées par un titre	18	28 258	25 943
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16	5 120	4 309
Dettes envers la clientèle	19	91 938	89 241
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-879	-890
Passifs d'impôts courants	8	153	52
Passifs d'impôts différés	9	416	317
Comptes de régularisation et passifs divers	20	11 621	6 088
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Passifs des contrats d'assurance émis	21	58 993	55 001
Passifs des contrats de réassurance détenus	21	0	0
Provisions	22	284	259
Dettes subordonnées	23	2 279	2 343
Capitaux propres totaux		10 485	9 931
Capitaux propres part du Groupe		10 466	9 918
Capital et réserves liées	24	3 182	3 045
Réserves consolidées	24	7 045	6 835
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	25	-211	-358
Résultat de l'exercice		450	395
Intérêts minoritaires		19	13
TOTAL DU PASSIF		211 604	198 429

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et produits assimilés	29	4 288	5 030
Intérêts et charges assimilées	29	-3 562	-4 403
Commissions (produits)	30	1 057	909
Commissions (charges)	30	-273	-228
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31	147	101
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32	5	12
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	33	0	0
Produits nets des activités d'assurance	34	514	497
Produits des contrats d'assurance émis		1 233	1 180
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis		-753	-715
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus		-48	-47
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance		2 302	1 614
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis		-2 222	-1 539
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus		3	3
Produits des autres activités	35	278	338
Charges des autres activités	35	-74	-87
PRODUIT NET BANCAIRE		2 380	2 168
Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		44	15
PRODUIT NET BANCAIRE y compris gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		2 424	2 184
Charges générales d'exploitation	37	-1 458	-1 416
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	38	-122	-85
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		844	682
Coût du risque de crédit	39	-237	-180
RESULTAT D'EXPLOITATION		607	502
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		7	10
Gains ou pertes nets sur autres actifs	40	0	-1
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-11	-11
RESULTAT AVANT IMPOTS		603	500
Impôt sur les bénéfices	41	-147	-100
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		0	0
RESULTAT NET		456	400
dont Intérêts minoritaires		6	4
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		450	395

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net		456	400
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		66	-59
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables (nets d'impôts)		0	0
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance		0	0
Réévaluation des contrats d'assurances et de réassurance en capitaux propres recyclables		4	4
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises MEE (nets d'impôts)		3	-5
Eléments recyclables en résultat net		74	-60
Ecarts actuariels au titre des régimes à prestations définies (nets d'impôts)		1	0
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat (nets d'impôts)		1	-3
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (nets d'impôts)		-29	-180
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance		-13	-1
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables		0	0
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		0	0
Eléments non recyclables en résultat net		-39	-184
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		35	-244
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	42	491	156
dont part du Groupe		485	151
dont part des intérêts minoritaires		6	5

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 894	6 507	-114	417	9 704	9	9 713
Augmentation / réduction de capital	151				151		151
Affectation du résultat 2023		417		-417	0		0
Distribution 2024 au titre du résultat 2023		-87			-87		-87
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle					0		0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3 045	6 837	-114	0	9 768	9	9 777
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			-244		-244		-244
Résultat 2024				395	395	4	399
Sous-total	3 045	6 837	-358	395	9 919	13	9 932
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE					0		0
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		-1			-1		-1
Capitaux propres au 31 décembre 2024	3 045	6 836	-358	395	9 918	13	9 931
Augmentation / réduction de capital	136				136		136
Affectation du résultat 2024		395		-395	0		0
Distribution 2025 au titre du résultat 2024		-80			-80		-80
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle					0		0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3 181	7 151	-358	0	9 974	13	9 987
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-112	147		35		35
Résultat 2025				450	450	6	456
Sous-total	3 181	7 039	-211	450	10 459	19	10 478
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					0		0
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		2			2		2
Changement de méthodes comptables					0		0
Autres variations		5			5		5
Capitaux propres au 31 décembre 2025	3 181	7 046	-211	450	10 466	19	10 485

Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles		
Résultat net	456	400
Impôt	147	100
Résultat avant impôt	603	500
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	143	123
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	10	10
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	150	130
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-5	-11
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-44	-23
(Produits)/charges des activités de financement	0	
Autres mouvements	3 925	3 650
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements	4 179	3 879
Opérations interbancaires	8	-2 410
Opérations avec la clientèle	-128	440
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-10 932	-7 086
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	5 957	1 227
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	6	7
Impôts versés	-90	-58
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-5 180	-7 880
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	-403	-3 500
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	-24	-1 989
Immeubles de placement	-5	7
Immobilisations corporelles et incorporelles	-241	-253
Autres	0	
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-270	-2 234
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	62	94
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 864	2 285
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	2 926	2 379
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 253	-3 355
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-403	-3 500
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-270	-2 234
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 926	2 379
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 163	13 518
Caisse, banques centrales (actif & passif)	10 232	13 577
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-69	-59
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	12 416	10 163
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 9)	12 290	10 232
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1; 7c; et 9)	126	-69
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	2 253	-3 355

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

1.1.1 Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 18 février 2026.

Faits marquants de l'exercice

Le 28 janvier 2025, le Conseil d'administration a validé le nouveau plan stratégique.

Avec **Faire 2030**, le Groupe a l'ambition d'être un acteur majeur du développement durable des territoires, en conquête dans ses fédérations et caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, mais aussi au niveau national, où ses filiales spécialisées vont accentuer leur présence et leur engagement.

Ce nouveau plan doit permettre d'accélérer fortement sur les marchés de la banque en ligne, du capital-investissement, de la gestion responsable d'actifs ou des prestations bancaires en marque blanche, en maintenant une forte dynamique dans l'assurance-vie.

La mise en œuvre d'une promesse client, « **Avec vous, de toutes nos forces** », commune à l'ensemble des entités du Groupe traduit l'engagement collectif, au service de la satisfaction des sociétaires et clients.

Grâce à une activité soutenue, le Groupe réalise des résultats en bonne progression en 2025 ; ils permettent de réaffirmer l'utilité de l'ensemble des métiers au service de ses sociétaires et clients et du développement de ses territoires.

La dynamique commerciale génère des revenus en hausse de 11 % sur un an à 2 424 M€, tirés notamment par la marge d'intérêt, les commissions et les gains sur cessions.

Les frais de gestion à 1 580 M€ sont en croissance maîtrisée de 5 %, en appui de la mise en œuvre des priorités définies dans le nouveau plan stratégique.

Ainsi le coefficient d'exploitation à 65,2 % est en amélioration de 3,6 points.

Le coût du risque à 237 M€ est en hausse de 57 M€, principalement du fait du coût du risque avéré sur les professionnels et les entreprises. Quelques secteurs subissent tout particulièrement les conséquences conjoncturelles d'un environnement économique morose et instable.

L'impôt sur les bénéfices à 147 M€ intègre les effets de la surtaxe exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés pour 15 M€.

En synthèse le résultat net part du groupe à 450 M€ est en progression de 55 M€ sur un an.

En 2025, Crédit Mutuel Arkéa a finalisé l'acquisition de :

- Seqino, solution digitale de facturation électronique immatriculée Plateforme agréée, consolidée par intégration globale ;
- RTFS Advisory, société de conseil rattachée au pôle Assurance, gestion d'actifs et distribution externe, qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au second semestre 2025.

En octobre 2025, le Groupe a réalisé la cession de sa participation dans Swen Capital Partners.

Normes comptables appliquées

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2025, le groupe applique les normes en vigueur au 1^{er} janvier 2025 adoptées par l'Union Européenne. Le groupe n'a pas anticipé l'application d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2025 n'est qu'optionnelle.

Le groupe publie son Rapport Financier Annuel 2025 au format ESEF (European Single Electronic Format) tel que défini par le Règlement européen délégué 2019/815 modifié par le règlement délégué 2020/1989.

Amendements applicables au 1er janvier 2025

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2025, les amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères qui précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir. Le groupe n'étant pas concerné par ces problématiques, il n'y a pas d'impact dans nos comptes.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Le groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018 pour ses activités banque et assurance.

Le groupe applique pour ses activités d'assurance la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020 et adoptée par l'Union européenne en novembre 2021.

(1) Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing_fr?prefLang=fr

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les changements climatiques et environnementaux,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation,
- l'évaluation actualisée et probabilisée des passifs et actifs d'assurance par groupes de contrats,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

► Description du scénario économique de référence

Le scénario économique de référence retenu pour l'arrêté du 31 décembre 2025 s'appuie sur les principales hypothèses ci-après.

Le scénario économique central, validé en septembre 2025, se base sur une révision à la hausse des perspectives de croissance tandis que les projections sur le CAC 40 demeurent inchangées pour 2026.

En zone euro, la croissance resterait modeste en 2026, bridée par l'atonie des exportations européennes (tarifs douaniers, pertes de part de marché, etc.), des conditions de financement peu favorables et de fortes incertitudes. Sur le front international, ces incertitudes resteraient significatives, notamment du côté des relations entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Par ailleurs, la diffusion des plans de soutien allemands resterait limitée, même si, au-delà de l'impact direct sur le PIB, ce stimulus pourrait favoriser le redressement de la confiance.

En France, la croissance du PIB augmenterait légèrement en 2026 (+0,8 % après +0,7 %), portée principalement par le redémarrage progressif de la demande intérieure, qui s'est montrée plus résistante que prévu. Néanmoins, la demande intérieure resterait fondamentalement en sous régime, pénalisée par l'instabilité politique, qui resterait vive à l'approche de l'élection présidentielle de 2027. Du côté de la politique budgétaire, la consolidation serait moins restrictive qu'annoncée initialement, autour de 5,0 % (après 5,4 % attendu en 2025), avec un effort budgétaire attendu autour de 35 milliards d'euros. Au-delà de 2026, la croissance devrait tendre progressivement vers 1,0 % à l'horizon 2028, grâce à une hausse de la consommation et de l'investissement privé, ainsi qu'une amélioration des exportations. L'emploi restera résilient avec une stabilisation attendue du taux de chômage en 2026, autour de 7,7 %. En 2026, l'inflation française (IPC) se redresserait nettement, après le creux de 2025, tout en demeurant sur des niveaux faibles (+1,7 % après +1,0 % en 2025). Dans le détail, ce redressement refléterait principalement la dissipation d'importants effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, après la baisse de 15 %, début 2025, des prix de l'électricité. L'inflation retrouverait dès 2027 le seuil de 2 % visé par la Banque centrale européenne.

Parmi les principaux aléas pesant sur le scénario :

- aléas de croissance : un regain de tensions sur les questions internationales (géopolitiques, tensions commerciales, etc.) pourrait retarder la reprise de la confiance et affecter davantage le commerce extérieur. De plus, une aggravation de la crise budgétaire en France ou une crise de la dette souveraine, ailleurs dans le monde, pourraient également nuire à la confiance et exercer une pression haussière sur les taux d'intérêt européens. En revanche, si les mesures de soutien allemandes sont mises en œuvre plus rapidement que prévu, leur impact pourrait se diffuser plus rapidement au sein de la zone euro ;
- aléas sur les prix : une escalade commerciale entre l'Union européenne et les Etats-Unis pourrait se traduire par la mise en place, en Europe, de droits de douane sur les importations en provenance des Etats-Unis, exerçant une pression haussière sur les prix des biens importés. De plus, une reprise plus ample qu'anticipé de l'activité économique, en lien notamment avec un déploiement rapide des plans d'investissement allemands, soutiendrait les salaires et limiterait le reflux de l'inflation sous-jacente. A contrario, le déroutage des importantes surcapacités de production chinoises, du marché américain, désormais restreint, vers l'Europe pèserait sur les prix des biens, contribuant à faire plonger l'inflation plus largement sous la cible de la BCE. Enfin, la persistance d'une activité en sous régime, en raison par exemple d'une confiance durablement dégradée, contribuerait à maintenir longuement l'inflation sous la cible de la BCE : l'atonie de l'activité entraînerait une dégradation plus marquée du marché du travail et accentuerait la concurrence entre les entreprises, contraintes de restreindre leurs marges.

Instruments financiers

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et vente » ou « Autres » ;

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits observables, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais s'appuie sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions. Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité des actifs.

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Ce modèle est également celui retenu pour les activités de gestion de leur portefeuille pour compte propre par les entités d'assurance.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent, incluse dans les intérêts, est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre ; ou
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable.

Cette option de comptabilisation à la juste valeur par résultat est appliquée aux actifs sous-jacents liés à un contrat d'assurance avec participation directe et répondant favorablement au test SPPI.

Par défaut, les titres de capitaux propres sont également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en matière de couverture.

Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées depuis le 1er janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Le groupe traite principalement des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles) notamment de taux et classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions-cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) à chaque transaction de dérivés.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

S'agissant des actifs financiers dont la rémunération est indexée sur les critères ESG, une analyse est effectuée afin de vérifier que les changements de flux de trésorerie attendus reflètent un changement du risque de crédit qui n'introduit pas d'effet levier.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

A travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

Selon la norme IAS 32, pour qu'une entité puisse procéder à la compensation comptable, le droit de compenser les montants comptabilisés doit être exécutoire en toute circonstance, tant dans le cadre des activités normales qu'en cas de défaut d'une des parties.

Dans ce cadre, le Groupe inscrit à son bilan le montant net des instruments financiers conclus avec certaines chambres de compensation dès lors que les conditions prévues par la norme sont remplies.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment - DVA) et l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la juste valeur des dérivés (Credit Value Adjustment - CVA).



Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut.

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (Credit Default Swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition nette attendue du groupe vis-à-vis de l'ensemble des contreparties, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2025 est de 3 M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 % ; et
- si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Risques couverts :

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, en intervenant via des dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture, ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La gestion globale du risque de taux est explicitée dans les facteurs de risques, au sein de la partie « Risques structurels de taux et de liquidité », tout comme les autres risques qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, et vise généralement à transformer synthétiquement un instrument à taux fixe en un instrument à taux variable.

Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation du risque couvert. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse ; les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. Conformément à IAS 39, la réévaluation est comptabilisée à l'actif pour la couverture d'actifs financiers et au passif pour la couverture de passifs financiers.

L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. Les relations de couverture doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants à partir de la dernière date à laquelle l'efficacité de la couverture a été constatée.

La couverture de flux de trésorerie ainsi que la couverture d'investissements nets en devises ne sont pas utilisées par le groupe.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ces instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du groupe sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Les titres de dettes (à taux fixe ou variable) qui respectent les critères édictés précédemment sont également comptabilisés au coût amorti.

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les actifs financiers sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt

En ce qui concerne les prêts, les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les instruments de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irrévocable est opéré, transaction par transaction, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne une novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.



Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres
- les créances de location
- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provision pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

- ▶ Bucket 1 : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et enregistrée dès la comptabilisation de l'actif financier.
- ▶ Bucket 2 : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.
- ▶ Bucket 3 : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée. Dans ce cas de figure, l'ensemble des créances portées par un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun en défaut est systématiquement affecté en Bucket 3, et fait unitairement l'objet d'une provision affectée pour dépréciation de créance.

Les principaux critères conduisant à déclasser en défaut une contrepartie ou un groupe d'emprunteur (obligor) sont les suivants :

- La connaissance d'une procédure collective, d'une procédure de rétablissement personnel, l'information de la recevabilité d'une procédure de surendettement ou de procédures équivalentes liées à des législations étrangères ;
- Un recouvrement amiable devenu impossible ;
- La contagion du défaut selon les règles retenues dans le cadre de la réglementation bâloise;
- Un doute sur la capacité du débiteur à honorer tout ou partie de ses engagements;
- pour les crédits considérés comme restructurés : un impayé de plus de trente jours ou une nouvelle mesure de restructuration ;
- Un arriéré emprunteur de plus de 90 jours.

En matière d'arriéré, les règles retenues par le groupe sont les suivantes :

- un incident (irrégulier ou impayé) est constaté sur un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun ;
- l'arriéré est la somme des tous les montants en incident dus par cet emprunteur ou le groupe d'emprunteurs auprès de l'ensemble des entités prêteuses du Crédit Mutuel Arkéa dès le 1er centime d'euro ;
- pour le décompte du nombre de jours d'arriéré un seuil de matérialité est appliqué. Le franchissement du seuil est constaté lorsque ses 2 composantes sont dépassées :
 - une composante absolue avec un seuil (capital + intérêts) de 100 € pour la clientèle Retail et de 500 € pour la clientèle non retail,
 - une composante relative avec un seuil de 1 % appliqué au ratio Arriéré / Montant total des engagements bilan de l'emprunteur ou groupe d'emprunteurs.
- la notion de période probatoire se définit comme une durée minimum de maintien en défaut à partir de l'extinction des critères réglementaires de défaut. La période probatoire est de 3 mois minimum.

Augmentation significative du risque de crédit

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités, souverains, financements spécialisés,
- les portefeuilles HDP (« High Default Portfolio », portefeuille à fort nombre de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur :

► Critères quantitatifs

Les seuils quantitatifs de passage en bucket 2 pour les portefeuilles LDP et HDP sont présentés ci-dessous.

Courbe frontière HDP

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à l'arrêté.

Le groupe utilise la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté, évalué par une PD en date d'arrêté inférieure à 0,3%.

Au-delà de ce niveau, la courbe frontière tient compte de PD fixées :

- à 3 fois la PD à l'octroi, pour les PD en date inférieures à 2 %,
- 4 points au-dessus de la PD à l'octroi, pour les PD en date supérieures à 2 %.

Ainsi, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 1 % passera en bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêté est supérieure à 3 %. De même, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 3% passera en bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêté est supérieure à 7%.

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur deux corrélations pour démontrer que les TD 12 mois sont prédictifs des TD à maturité et justifier ainsi que l'augmentation significative de risque s'évalue à partir de la probabilité de défaut à 12 mois. Il s'agit d'une part d'une corrélation en vision statique entre TD 12 mois et les TD multi-maturités cumulés (cette étude de corrélation a été conduite au moment de la FTA IFRS 9 et est reconduite tous les ans), et, d'autre part d'une corrélation en vision dynamique entre le TD 12 mois et le TD marginal de chaque maturité.

Matrice LDP

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté.

Notes à l'octroi	Notes seuil passage en B2
de A+ à B-	D+
C+	D-
de C- à D-	E+

Ainsi, un contrat avec une note à l'octroi de B+ passera en Bucket 2 dès lors que la note en date d'arrêté est inférieure ou égale à D+.



► Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives les critères qualitatifs suivants :

- L'existence d'un incident de plus de 30 jours permet dans tous les cas au groupe d'apprécier l'évolution significative du risque de crédit avec un passage en Bucket 2,
- Les encours restructurés font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 et ne peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 que sous réserve de l'observation d'une période probatoire de 24 mois,

- S'agissant du portefeuille titres, les encours « sensibles » notés en « Speculative grade » (cotation inférieure ou égale à D+) font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 alors que les instruments financiers à risque de crédit faible classés en « Investment grade » (cotation entre A+ et C-) restent en Bucket 1.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- la probabilité de défaut du débiteur ;
- la perte en cas de défaut du débiteur (c'est-à-dire le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut) ;
- l'exposition du Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à terminaison pour le bucket 2.

Ces paramètres sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

Les garanties sont prises en compte dans l'estimation des flux futurs recouvrables lorsqu'elles font partie intégrante des modalités contractuelles des prêts sur lesquels portent ces garanties et qu'elles ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut sont statistiquement significatifs, sur les modèles homologués en méthode IRBA (Internal Ratings-Based Approach) ;
- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut ne sont pas statistiquement significatifs, sur une échelle de probabilité de défaut externe.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats ;
- les portefeuilles LDP, sur des niveaux réglementaires.

Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

La dimension prospective est prise en compte dans le paramètre Probabilité de Défaut (PD) à travers la notion de "Forward Looking". Le Forward Looking impacte à la fois :

- la valeur des PD aux différentes maturités,
- et l'affectation par bucket des encours : en effet, l'application de paramètres forward looking aura un impact sur l'analyse de la dégradation significative et par conséquent sur l'affectation par bucket.

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques.

Pour les portefeuilles HDP et LDP, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales pour définir son scénario économique de référence. Un volet climatique est intégré dans les scénarios économiques. Il s'agit de valoriser le risque de transition dans les données macro-économiques.

L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires ou contextuelles qui affecteraient avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Bucket 3 : comptabilisation

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. Pour le contentieux, l'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Le poste "Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance" comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation du risque de crédit pour les placements financiers des activités d'assurance, tels que défini par IFRS 9 :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - engagements soumis à dépréciation IFRS 9.
- les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats présentant des pertes de crédit avérées en date de comptabilisation initiale (origination ou acquisition). Ces actifs financiers doivent faire l'objet d'une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

A date d'arrêté, ces contrats sont identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Calcul des pertes de crédit attendues au 31 décembre 2025

Des modèles reliant des données macroéconomiques et les taux de défaut observés permettent de disposer d'une vision prospective du risque (Forward Looking) et ce, pour chaque scénario pris individuellement. Les probabilités de défaut retenues sont une expression pondérée des probabilités de défaut propres à chaque scénario selon leur probabilité d'occurrence.

Le dispositif de provisionnement du portefeuille est maintenu :

- les modèles et processus d'identification du risque de crédit, qui composent le système de notation interne (SNI), demeurent efficaces dans le contexte économique actuel,
- le groupe est doté d'un dispositif d'alertes précoces qui permet d'anticiper et de détecter des signes avant-coureurs de fragilité des clients,
- les paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues, probabilités de défaut, facteurs de conversion de crédit et pertes en cas de défaut ont été mis à jour, en application de la méthodologie en place,
- la pondération du scénario stressé est de 25 % et celle du scénario positif de 5 %, la pondération du scénario central étant quant à elle de 70 %.

Concernant la perte en cas de défaut, la segmentation a été affinée pour tenir compte des dynamiques de risque récemment observées tout en garantissant un bon niveau de stabilité temporelle.

Pour information, un test de sensibilité d'une pondération à 100 % du scénario pessimiste a été réalisé. Dans cette hypothèse, une dotation supplémentaire au coût du risque de 46 M€ serait à effectuer. L'amplitude de cette dotation se justifie par la sévérité des hypothèses retenues dans la définition du scénario pessimiste. Au contraire, une pondération à 100 % du scénario central impliquerait une reprise de 14 M€ de provisions, ce qui démontre le caractère prudent des hypothèses de pondération des scénarios retenues par le Crédit Mutuel Arkéa.

En sus du risque de transition valorisé dans les scénarios macro-économiques, un overlay couvrant les risques climatiques de 21 M€ comptabilisé au 31 décembre 2024 est maintenu au 31 décembre 2025. L'overlay, reposant sur les scénarios du NGFS, traduit l'exposition spécifique de certains secteurs au risque de transition et au risque physique.

Sur 2025 le Crédit Mutuel Arkéa a établi un overlay sectoriel économique conjoncturel couvrant l'anticipation d'une dégradation des secteurs identifiés comme à risque. Une dotation de 55 M€ est comptabilisée au titre de ce risque sur les secteurs d'activité identifiés comme à risque conjoncturel.

De même, afin de tenir compte de la fraude externe dans le provisionnement du risque frontière, un overlay permettant d'anticiper le risque attendu associé à la fraude a été comptabilisé à hauteur de 3,8 M€ pour 2025.

Dans un contexte national qui demeure instable et face à l'intensification des incertitudes internationales, la provision destinée à couvrir les risques d'un environnement géopolitique incertain est portée à 25 M€ au 31 décembre 2025. Initialement positionné sur le crédit clientèle, sa répartition entre les catégories Bucket 1 et Bucket 2 a été modifiée pour refléter l'évolution des encours.

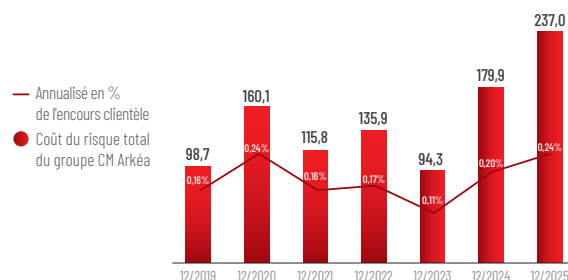
La structure du portefeuille reste globalement stable sur la période passée avec cependant une progression des encours en Bucket 1 sur l'année 2025.

L'encours des Non Performing Loans (NPL) progresse de 236 M€ sur l'exercice et s'élève à 2 093 M€ au 31 décembre 2025. Cette évolution est portée par l'arrivée de nouveaux dossiers significatifs, partiellement compensée par des retours en sains ainsi que des passages par pertes. Le taux de NPL sur l'encours global de la clientèle est en augmentation à 1,91 %.

Encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit (en M€)

	31/12/2024	31/12/2025
Pertes attendues à 12 mois - Bucket 1	108 483	114 058
Pertes attendues pour la durée de vie - Bucket 2	8 281	5 983
Actifs dépréciés à la clôture ou dès acquisition/création - Bucket 3 et POCI	1 857	2 095
	118 621	122 136

Le coût du risque s'élève à 237 M€ au 31 décembre 2025. Le coût du risque annualisé s'établit à 24 points de base des encours de crédit à la clientèle. La hausse du coût du risque s'explique principalement par une forte augmentation du coût du risque sur les encours en défaut, expliquée à la fois par une augmentation de provisions sur des dossiers déjà déclassés précédemment et par les nouveaux dossiers, ainsi que sur un coût du risque sur les encours sains en progression du fait d'un contexte qui reste tendu sur le marché des entreprises et de la mise en place des overlays complémentaire aux paramètres statistiques.



Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, dettes senior non préférées).

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Cette option est également retenue pour les contrats purs unités de compte (ne comportant pas de support Euro) commercialisés par Suravenir.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables » pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour la variation de valeur.

- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes renégociées

La renégociation d'une dette avec le même emprunteur peut s'analyser en fonction des circonstances comme une modification ou une extinction de dette.

Lorsqu'une dette financière peut être modifiée avec le même emprunteur parce qu'on en ajuste la durée, le taux ou les conditions contractuelles, la norme requiert d'apprécier le caractère substantiel de cette modification (seuil de 10 %). Cet examen s'effectue sur la base d'un test quantitatif qui peut être complété d'un test plus qualitatif de l'opération.

Le test quantitatif consiste à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions actualisées au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restants dus du passif initial.

Le test qualitatif vient compléter le test quantitatif lorsque son résultat ressort à moins de 10 %. Il permet notamment de prendre en considération une évolution significative du profil de risque de la dette (par exemple changement de la devise de la dette, nature du taux d'intérêt ou rallongement très significatif de la maturité de la dette) qui ne serait pas bien prise en compte via le test quantitatif, et d'analyser, le cas échéant, l'opération comme une extinction.

Une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

Contrats d'assurance et de réassurance

Le groupe applique la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et ses amendements adoptés par l'Union Européenne le 19 novembre 2021.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- Évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;

- Reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leurs marges est modifiée pour être étalée sur la durée de la couverture;
- Présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont présentés en diminution du Produit Net Bancaire parmi les charges de services d'assurance et n'affectent pas le total des frais généraux dans le compte de résultat consolidé.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Séparation des composantes

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèvent du champ d'application d'une autre norme, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants sont à comptabiliser séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;

- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

Le groupe présente une composante d'investissement non séparée sur les contrats d'épargne et de prévoyance individuelle-vie entière à l'exception des garanties optionnelles, de prévoyance individuelle et avec sortie de rente obligatoire (capital accumulé sur le contrat en phase de constitution).

Regroupement de contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres.

Enfin, la norme IFRS 17 stipule que chaque groupe de contrats doit être subdivisé en cohortes annuelles (pas plus de douze mois d'intervalle entre les dates d'émission des contrats). Cependant, la Commission Européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents.

Les principaux portefeuilles identifiés par le groupe sont les suivants :

Portefeuilles	
Vie	Epargne, Epargne Retraite, PERP, Vie entière et obsèques
Prévoyance	Emprunteur collectif, Emprunteur individuel, Prévoyance individuelle, Dépendance
Dommages	Assurance santé, Automobile, Multi Risques Habitation, Protection Juridique, Moyens de paiement

Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance émis est comptabilisé à compter du début de couverture du groupe de contrats (existence de l'exigibilité de paiement par l'assuré). Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, il s'agit de la date à laquelle il devient déficitaire.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale.

Modèles d'évaluation

- Modèle général applicable aux contrats d'assurance émis

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif repose sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« Building Blocks Approach ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, un ajustement pour risque et une marge sur services contractuels.

Le groupe utilise cette exemption optionnelle sur ses contrats vie et épargne retraite car ils comportent des éléments de participation directe pour lesquels les risques et les flux de trésorerie sont partagés entre différentes générations d'assurés. Ces contrats d'assurance vie sont également gérés de manière intergénérationnelle afin d'atténuer l'exposition aux risques de taux d'intérêt et aux risques de longévité.

De manière générale, les portefeuilles de contrats sont déterminés par le groupe en utilisant la ligne de produits pour identifier les contrats d'assurance exposés à des risques similaires.

Les contrats d'épargne retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

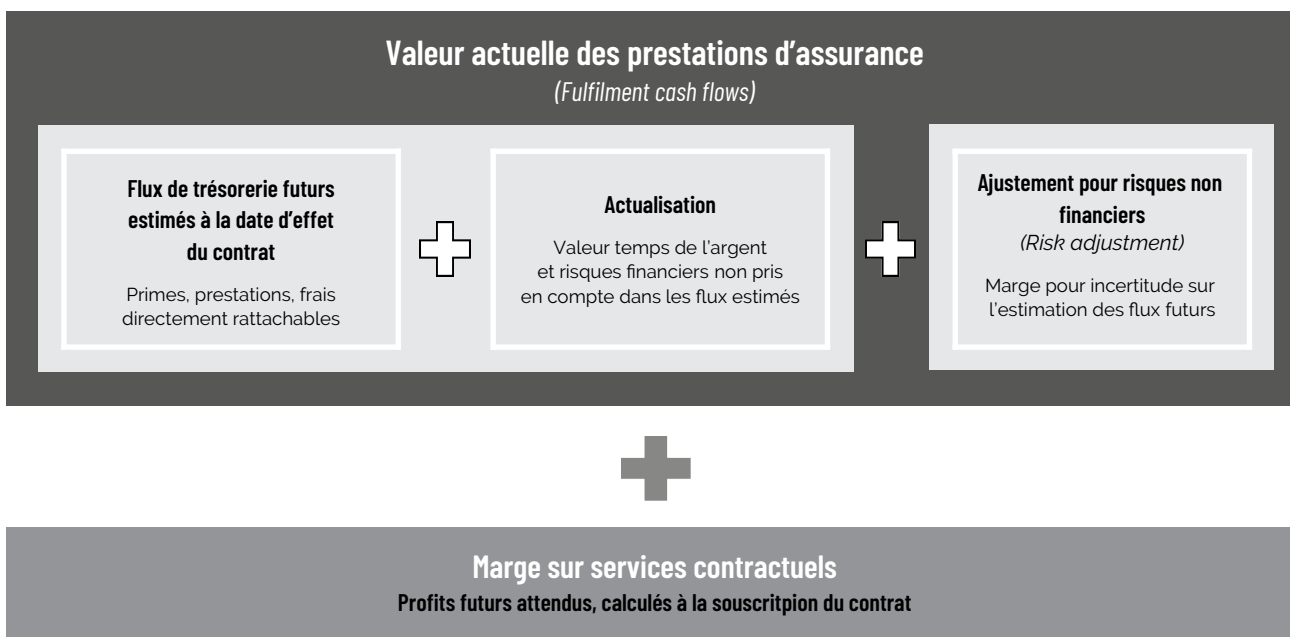
Ce modèle général est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance de prévoyance emprunteur, de prévoyance individuelle et de dépendance.



Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur d'un groupe de contrats d'assurance émis correspond à la somme des éléments suivants :

Passif représentatif des contrats d'assurance



Flux de trésorerie futurs estimés

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

Actualisation

La norme IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance.

La courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est une courbe de taux sans risque ajustée pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union Européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

	31/12/2025						31/12/2024					
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans
Epargne, Retraite et Vie Entière												
EUR	2,79%	3,20%	3,58%	3,93%	3,87%	3,77%	3,36%	3,26%	3,39%	3,38%	3,26%	3,25%
Prévoyance Emprunteur et Prévoyance individuelle												
EUR	2,08%	2,48%	2,86%	3,21%	3,25%	3,26%	2,24%	2,14%	2,27%	2,26%	2,28%	2,45%

Ajustement pour risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est défini comme étant l'ajustement des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter l'indemnité que le groupe exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Le groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 70 % pour les contrats vie, épargne retraite ainsi que prévoyance et un quantile de 75 % pour les contrats de dépendance.

Marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de couverture du contrat d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent.

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats prévoyance emprunteur, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la valeur assurée qui est déterminée par la notion de capitaux sous risques (CSR) assurés (toutes garanties confondues sans aucune pondération).

Pour les contrats prévoyance individuelle hors vie entière, l'unité de couverture utilisée est le nombre de contrats.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisés comme suit :

Variations relatives aux services futurs	Comptabilisées en contrepartie de la CSM ou résultat d'assurance en cas de contrats déficitaires
Variations relatives aux services courants ou passés	Comptabilisées en résultat d'assurance
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs	Comptabilisées en résultat financier d'assurance ou en capitaux propres pour l'effet de la variation du taux d'actualisation

A cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- De l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats,
- Des intérêts capitalisés au taux d'actualisation à l'origine utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge,
- De la réestimation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs notamment la valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services d'assurance fournis sur la période de couverture restante hors estimations des montants à régler sur les sinistres déjà survenus, les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues et sur les composantes d'investissement au cours de la période pour services futurs ainsi que les variations de l'ajustement au titre du risque non financier,
- du montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services d'assurance prévus aux contrats d'assurance au cours de la période.

Evaluation ultérieure

Les hypothèses courantes utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture.

La valeur comptable au bilan du groupe de contrat d'assurance est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- Le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution futurs réestimés (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à date de clôture ;
- Le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur réestimée à date des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payées à date de clôture.

L'estimation des flux de trésorerie et l'ajustement pour risque non financier qui couvre l'incertitude de cette évaluation constituent les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance actualisés à date de clôture.

Une quote-part du montant de la marge ainsi réactualisée est alors enregistrée en résultat en représentation de la couverture assurantielle fournie au titre du groupe de contrats au cours de la période. Dans le cas de contrats qui deviennent déficitaires, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats déficitaires qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation des contrats d'assurance de prévoyance et dépendance. Ainsi, la charge de désactualisation est enregistrée en résultat sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres.

- Modèle général adapté pour les contrats avec participation directe (Approche « commissions variables » - Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a le droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Ce modèle général adapté est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance vie, épargne retraite.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

Les principales adaptations du Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. A chaque date d'arrêté, cette part dans la variation de la période est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats.
- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assuré. A chaque date d'arrêté, cette part dans la variation de la période est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance,
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs, sauf dans la mesure où l'option d'atténuation des risques est appliquée afin d'exclure de la marge sur services contractuels les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de trésorerie d'exécution (option non appliquée par le groupe). Dans le cas où elles se rapportent aux services courants ou passés, ces variations à enregistrer sont également enregistrées en résultat d'assurance.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, le groupe applique l'amendement IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs en valeur de marché par résultat afin de neutraliser les non-concordances comptables avec les passifs d'assurance évalués sous le modèle des commissions variables, le résultat financier de ces contrats est nul.

Il est également prévu d'appliquer les amendements à IAS 32 et IFRS 9 qui permettent de maintenir au bilan les actifs financiers émis par le groupe qui sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs évalués en valeur de marché par résultat.

Les contrats d'assurance évalués sous ce modèle incluent une composante d'investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats, les ajustements liés aux écarts d'expérience sur la période sont intégrés à la marge sur services contractuels.

Pour les contrats d'assurance vie et épargne retraite, la courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est déterminée selon une approche ascendante (bottom up) : cette approche consiste à ajouter à une courbe de taux sans risque une prime d'illiquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents, à savoir essentiellement le portefeuille obligataire.

L'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne actualisée revenant aux assurés (somme des provisions mathématiques rattachées à chaque contrat), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

- Approche simplifiée (Approche « de répartition des primes » - Premium Allocation Approach) - Option

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ce modèle simplifié est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance dommages.

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition). Le groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Le groupe applique l'option d'une comptabilisation en charges des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an.

Le passif pour les sinistres survenus est évalué selon le modèle général.

Evaluation des traités de réassurance détenus

Les traités de réassurance détenus sont divisés et comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance émis, ils sont évalués par le groupe sous le modèle général et modèle simplifié.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des traités de réassurance détenus est estimée en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.

Traitement des frais internes

En tant que conglomérats de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Présentation au bilan et compte de résultat des activités d'assurance

En application des modifications de l'IAS 1 résultant de l'IFRS 17 :

- les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat);
- les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du Produit Net Bancaire entre :

Résultat des activités d'assurance

- Les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
- Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus;

Résultat financier des activités d'assurance

- Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), la variation de l'ajustement pour risque, l'amortissement de la marge sur services

L'ajustement pour risque non financier est déterminé à partir d'une approche par quantile fondée sur un niveau de confiance de 75 % pour les contrats d'assurance dommages.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Dans le cas où le traité de réassurance détenu vient immédiatement compenser les pertes d'un groupe de contrats déficitaires sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges des contrats d'assurance la part des frais généraux des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance et modifiant la reconnaissance en résultat des marges internes désormais étalées sur la durée de la prestation d'assurance (au rythme de relâchement de la CSM) sur le périmètre bancaire conformément à la norme IFRS 17.

Les frais des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance sont estimés sur la base d'un modèle analytique.

contractuels au titre des services rendus, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, les écarts d'expérience sur primes, l'allocation des primes sur la période pour le modèle simplifié d'évaluation par répartition des primes.

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui est ainsi portée en déduction du Produit Net Bancaire. Elles représentent les charges réelles engagées sur la période (à l'exclusion des remboursements de la composante d'investissement), les variations liées aux services passés, l'amortissement des frais d'acquisition, et la composante de perte initiale pour les contrats déficitaires ainsi que son amortissement.

Les produits et charges des contrats de réassurance détenus sont représentatifs des montants recouverts auprès des réassureurs et de l'affectation des primes versées au titre de cette couverture.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Suivi du stock de transition

Le tableau ci-dessous présente le stock de marge sur services contractuels (CSM) sur les contrats d'assurance déterminés à la date de transition au 1er janvier 2022 et son relâchement sur l'exercice en cours par méthode de transition appliquée par le groupe.

(en millions d'euros)	31.12.2025		TOTAL
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA)	
Solde CSM à l'ouverture	2 815		2 815
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-266		-266
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-266		-266
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	233		233
Variations liées aux services futurs	233		233
Produits financiers ou charges financières des contrats	1		1
Solde CSM à la clôture	2 783		2 783

(en millions d'euros)	31.12.2024		TOTAL
	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA)	
Solde CSM à l'ouverture (01/01/2022)	3 040		3 040
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-279		-279
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-279		-279
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	53		53
Variations liées aux services futurs	53		53
Produits financiers ou charges financières des contrats	1		1
Solde CSM à la clôture	2 815		2 815

Le tableau ci-dessous présente le résultat généré au cours de l'année par typologie de méthode de transition.

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits des activités d'assurance		
Contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) à la transition	0	0
Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) à la transition	307	334
TOTAL	307	334

Facteurs de risque assurance

Au titre de son activité d'assurance-vie et de prévoyance, Suravenir est exposé au risque de souscription. Celui-ci désigne le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des passifs d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non anticipée lors de la tarification de l'acceptation des risques ou du suivi des risques (risque de provisionnement).

Les principaux risques de souscription relatifs aux activités de Suravenir sont les suivants :

- Risque de comportement des assurés : il est lié à une mauvaise anticipation du comportement des assurés en termes de rachats, d'arbitrages, de résiliations ou de remboursements anticipés emprunteurs.
- Risques biométriques : il s'agit principalement du risque de mortalité, du risque d'incapacité/invalidité et du risque de longévité.

- Risques d'évolution défavorable des frais de l'assureur : le risque de frais (« risque de gestion ») est le risque que les frais encourus par l'assureur soient plus importants qu'anticipés. Ce risque impacte toutes les activités d'assurance.

Outre les risques techniques, les risques liés aux marchés financiers et à la gestion ALM viennent également impacter les activités d'assurance. Ainsi, les variations de taux ont un impact direct sur la valorisation et la rentabilité du portefeuille obligataire de Suravenir, qu'il s'agisse des capitaux gérés pour compte propre ou des fonds en euros. Un contexte durable de taux bas pourra exercer une pression baissière sur le niveau de marge prélevé par Suravenir, affecter sa rentabilité et *in fine* sa solvabilité.

Capitaux propres

Distinction Dettes – Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2 et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence entre des participants de marché à la date d'évaluation* ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les instruments dérivés.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ajustés ou à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR, FCPI et OPCI ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne. Les méthodes employées sont principalement la méthode Discounted Cash Flow (DCF) ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital-développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, la part de la marge non encore reconnue est comptabilisée en résultat lorsque les paramètres sont observables.

Autres actifs et passifs

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital.

Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Le groupe a fait le choix d'un modèle de juste valeur pour tous les immeubles de placement adossés à des passifs qui paient un rendement directement lié à la juste valeur de ou des rendements en provenance d'actifs spécifiés y compris cet immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe évalue ces immeubles de placement à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur de ces immeubles de placement est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle il se produit.

Le modèle du coût a été retenu pour tous les autres immeubles de placement.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est communiquée en annexe. Elle fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
	Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	15 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composant	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 10 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 8 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

Immobilisations dont le groupe est locataire

Pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement dans les états financiers des preneurs, est ainsi étendu aux contrats de location simple.

► Champ d'application

La norme IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location sauf :

- Les contrats portant sur la prospection ou l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables ou sur des actifs biologiques,
- Les accords de concession de services,
- Les licences de propriété intellectuelle,
- Les droits détenus par le preneur en vertu d'accords de licence sur des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et droits de reproduction.

► Mesures d'exemptions

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels que les ordinateurs, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le groupe a décidé d'appliquer ce seuil d'exemption de 5 000 USD et a par ailleurs considéré la possibilité d'exclure certains contrats dès lors que l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers. Les contrats de location de véhicules sont majoritairement conclus avec des entités consolidées du groupe. Les contrats de location de véhicules conclus avec des loueurs externes au groupe sont marginaux et ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Les contrats de location immobilière ont fait l'objet d'un reclassement IFRS 16. Les périmètres informatique, automobile et des autres locations sont non significatifs.

► Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur enregistre à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui sont à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré pour partie en charge d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

► Durée de la location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques tels qu'une salle des coffres),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur,...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En mars 2019, constatant une diversité des pratiques, l'ESMA a saisi l'IFRIC sur la détermination de la durée de certains contrats de location, de même que sur la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables du bien loué. A l'issue de cette saisie, l'IFRIC a rappelé :

- que la période exécutoire d'un contrat de location doit être appréciée d'un point de vue économique global et non du seul point de vue juridique,
- qu'il existe une présomption d'alignement de la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué et de la durée du contrat de location correspondant.

Crédit Mutuel Arkéa a analysé les incidences de la décision IFRS IC de décembre 2019 sur les hypothèses retenues lors de la FTA, sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction. Les impacts de cette décision sont non significatifs aux bornes du groupe.

► Taux d'actualisation des loyers

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le groupe a donc décidé d'utiliser son taux de refinancement pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.

► Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, ...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

► Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

► Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».



Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un

Les taux d'actualisation retenus sont les suivants :

	UES Arkade	Autres filiales
Indemnités de fin de carrière	2,86%	Entre 2,48% et 4,33%
Surcomplémentaire	3,46%	Entre 3,32% et 3,46%
Médailles du travail	3,79%	Entre 3,43% et 3,70%
Comptes épargne temps	3,85%	Entre 3,60 et 3,76%

Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0 % et 6,17 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,84 % et 4,12 %⁽¹⁾. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée et dès lors indissociable de la phase de collecte.

niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés dans ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation différencié par entité et par régime afin que les taux utilisés soient adaptés à la population de chaque structure et permettent de refléter le plus fidèlement possible la réalité de l'engagement. Ces taux sont déterminés en référence aux taux iBoxx Corporate AA basé sur des obligations privées, en retenant l'iBoxx ayant la maturité la plus proche de la durée des engagements de l'entité et du régime considéré.

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées » (périmètre banque).

(1) Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 91 % de l'engagement.

Principes et méthodes de consolidation

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe correspond à l'établissement de crédit le Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- le Crédit Mutuel Arkéa.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les résultats de cession ou de dilution réalisés sur les participations dans les entreprises associées et les coentreprises (mises en équivalence) sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence ».

Principales variations de périmètre

En 2025, Crédit Mutuel Arkéa a finalisé l'acquisition de Seqino, solution digitale de facturation électronique. La société Onata, issue de la filialisation des activités de maîtrise d'ouvrage d'Arkea Real Estate a également été réalisée au cours de l'année. Ces entités sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Le 1^{er} octobre 2025, Crédit Mutuel Arkéa a cédé sa participation de 40 % dans la société Swen Capital Partners.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 47.

Règles de consolidation

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Élimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition » ; s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt sera également constaté en capitaux propres.

Dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont principalement basés sur les méthodes d'actualisation des dividendes futurs (dividend discount model – DDM) et de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF), conformément aux principes de la norme IAS 36. Le choix de la méthode DDM est retenu pour les UGT soumises aux exigences de fonds propres prudentiels (établissements de crédit, sociétés d'assurance) et la méthode DCF pour les autres UGT.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 4 et 5 ans, sauf exception. Ces plans d'affaires sont établis à partir du scénario macro-économique de référence pour l'ensemble des entités consolidées par intégration globale.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon le Modèle d'Evaluation Des Actifs Financiers (MEDAF). Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque, variable selon l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie. Cette prime de risque est le produit entre un Beta sectoriel, la prime de risque des actions et éventuellement une prime spécifique reflétant par exemple le risque d'exécution ou la jeunesse de la société. Le taux sans risque, le Beta sectoriel et la prime de risque actions sont des données de marché. Le groupe retient pour ses tests de dépréciation une moyenne sur deux ans de chaque paramètre. Le Beta sectoriel reflète le risque du secteur d'activité par rapport au reste du marché actions. Il se calcule par la moyenne des Beta d'un échantillon de valeurs comparables, cotées en Bourse. Si la société est endettée, le coût de la dette est également pris en compte. Le taux d'actualisation devient alors le coût du capital pondéré selon le rapport entre les fonds propres et la dette. Les taux d'actualisation utilisés à fin 2025 sont compris entre 10,2% et 17,8 % et les taux de croissance à l'infini sont de 2%.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa procède annuellement à des tests de sensibilité sur les valeurs d'utilité. Ainsi, les tests réalisés fin 2025 ont consisté à mesurer la variation de la valorisation des paramètres exogènes de la méthode (variation de 50 points de base du taux d'actualisation, variation de 50 points de base du taux de croissance à l'infini). Au-delà, une approche multiscénario a été retenue pour déterminer des trajectoires financières alternatives retenue pour la valorisation des actifs en tenant compte :

- d'une dégradation ou d'une amélioration de 200 points de base du coefficient d'exploitation en valeur terminale,
- d'un décalage ou d'une anticipation d'un an de la réalisation du plan d'affaires de la société.

L'ensemble de ces éléments prend en compte les différents paramètres possibles de création ou de destruction de valeur des sociétés : la volatilité des marchés financiers, la croissance réelle de l'économie française, la rentabilité en fin de période prévisionnelle et un décalage dans l'exécution du plan d'affaires (favorable ou défavorable).

Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

L'Union Européenne a publié en décembre 2022 la Directive 2022/2523 relative à la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE visant à ce que les grandes entreprises multinationales paient un impôt minimum dans chacune des juridictions où elles exercent des activités.

La directive européenne a été transposée en droit français par l'intermédiaire de la loi de finances pour 2024, promulguée le 29 décembre 2023. La réforme est entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -5,5 % ;
- une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -3,6 % ;
- une hausse de 200 points de base du coefficient d'exploitation en valeur terminale entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -4,6 % ;
- un retard d'un an de la réalisation du plan d'affaires de la société entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de -5,8 %.

Les travaux menés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa sur le sujet ont principalement consisté :

- à élaborer le périmètre GloBE, regroupant à la fois les entités du périmètre statutaire consolidées par la méthode d'intégration globale et les entités non consolidées à date pour des raisons de matérialité sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif,
- à identifier et mesurer les impacts potentiels de l'entrée en vigueur de l'imposition minimale et en particulier à vérifier si, une fois les mesures de sauvegarde appliquées, le groupe serait amené à payer un impôt complémentaire sur certaines juridictions.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est présent dans trois juridictions : la France, la Belgique et le Luxembourg. Sur la base des tests de minimis et du TEI simplifié, aucune juridiction n'a été identifiée comme devant faire l'objet d'un impôt complémentaire.



Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Sommaire détaillé des notes

Notes sur le bilan	39	Note 20. Comptes de régularisation et passifs divers	54
Note 1. Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit	39	Note 20a. Échéancier des obligations locatives	54
Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	39	Note 21. Actifs des contrats de réassurance et Passifs des contrats d'assurance	54
Note 3. Éléments d'information relatifs à la couverture	40	Note 21a. Passifs des contrats d'assurance émis	55
Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	41	Note 21b. Reconnaissance attendue en résultat de la marge sur services contractuels	58
Note 5. Titres au coût amorti	42	Note 21c. Analyse des échéances des passifs d'assurance et de réassurance	58
Note 6. Prêts et créances sur la clientèle	42	Note 22. Provisions	59
Note 7. Placements financiers des activités d'assurance	43	Note 22a. Engagements de retraite et avantages similaires	59
Note 7a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	43	Note 22b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement	60
Note 7b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	44	Note 22c. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque	60
Note 7c. Prêts et créances au coût amorti	45	Note 23. Dettes subordonnées	61
Note 7d. Instruments de dettes au coût amorti	45	Note 24. Capital et réserves liées – Réserves consolidées	61
Note 7e. Immeubles de placement	45	Note 25. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	62
Note 7f. Éléments sous-jacents des contrats d'assurance à participation directe	46	Note 26a. Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre banque	62
Note 8. Impôts courants	46	Note 26b. Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre assurance	62
Note 9. Impôts différés	47	Note 27a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque	63
Note 10. Comptes de régularisation et actifs divers	47	Note 27b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance	65
Note 11. Participation dans les entreprises mises en équivalence	48	Note 27c. Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 du périmètre banque	67
Note 12. Immeubles de placement du périmètre banque	48	Note 27d. Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 du périmètre assurance	69
Note 13. Immobilisations corporelles	49	Note 28a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque	71
Note 14. Immobilisations incorporelles	49	Note 28b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance	72
Note 15. Écart d'acquisition	50		
Note 16. Banques centrales – Dettes envers les établissements de crédit	50		
Note 17. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	51		
Note 17a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	51		
Note 17b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire	52		
Note 18. Dettes représentées par un titre	53		
Note 19. Dettes envers la clientèle	53		

Notes sur le compte de résultat	72	Note 39a. Coût du risque sur le périmètre banque	82
Note 29. Intérêts et produits/charges assimilés	72	Note 39b. Périmètre banque – Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit	84
Note 30. Commissions	73	Note 39c. Périmètre banque – Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit	85
Note 31. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	73	Note 39d. Périmètre banque – valeur comptable des créances clientèle par catégorie de risque de crédit	86
Note 32. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	73	Note 39e. Périmètre banque – ventilation des créances brutes et dépréciations par type de contrepartie	87
Note 33. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti	74	Note 40. Gains ou pertes sur autres actifs	88
Note 34. Produits nets des activités d'assurance	74	Note 41. Impôt sur les bénéfices	88
Note 34a. Résultat des activités d'assurance et de réassurance	74	Notes sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	89
Note 34b. Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	75	Note 42a. Information sur les recyclages en résultat des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	89
Note 34c. Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	75	Note 42b. Impôt relatif à chaque composante des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	90
Note 34d. Périmètre assurance – Informations sur les variations des encours et provisions pour pertes attendues sur risque de crédit et sur la valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit	76	Autres notes	91
Note 35. Produits/charges des autres activités	76	Note 43a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque	91
Note 36. Gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence	76	Note 43b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance	92
Note 37. Charges générales d'exploitation	77	Note 44. Informations sectorielles	92
Note 37a. Charges de personnel	77	Note 45. Information sur les parties liées	93
Note 37b. Effectifs moyens	77	Note 46. Participation dans des entités structurées non consolidées	95
Note 37c. Avantages postérieurs à l'emploi	78	Note 47. Périmètre de consolidation	96
Note 37d. Paiements fondés en actions	80	Note 48. Regroupement d'entreprises	99
Note 37e. Autres charges d'exploitation	81	Note 49. Evénements postérieurs à la clôture	99
Note 38. Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	81		
Note 39. Coût du risque	82		

Notes sur le bilan

Note 1. Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	12 163	10 099
Caisse	127	133
Créances rattachées	0	0
TOTAL	12 290	10 232
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	11 947	11 303
Prêts	8	27
Autres créances	670	663
Dépôts de garantie versés	747	796
Pensions	1 509	1 086
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	0	0
Créances rattachées	279	332
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-14	-5
Autres dépréciations (B3)	0	0
TOTAL	15 146	14 201
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	502	456

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025				31.12.2024			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL
Titres	-	-	1 555	1 555	-	-	1 416	1 416
▪ Effets publics	-	-	-	-	-	-	-	-
▪ Obligations et autres titres dettes	-	-	730	730	-	-	643	643
- Cotés	-	-	13	13	-	-	14	14
- Non cotés	-	-	695	695	-	-	609	609
Créances rattachées	-	-	22	22	-	-	20	20
dont OPC	-	-	383	383	-	-	369	369
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	826	826	-	-	772	772
- Cotés	-	-	-	-	-	-	-	-
- Non cotés	-	-	826	826	-	-	772	772
▪ Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	322	-	-	322	390	-	-	390
Prêts et créances	-	10	1	11	-	7	1	8
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	84	84	-	-	83	83
TOTAL	322	10	1 640	1 973	390	7	1 500	1 897

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 3. Éléments d'information relatifs à la couverture**Instruments dérivés de couverture**

(en millions d'euros)	31.12.2025			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	317	60 609	0	0
Dérivés de couverture au passif	89	41 801	0	0
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	568		0	
Risque de change				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	3 293	61 790	-	-
Dérivés de couverture au passif	3 066	38 248	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-238		-	
Risque de change				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Effets publics	4 410	5 152
Obligations et autres titres de dettes	6 427	6 023
▪ Cotés	5 172	4 926
▪ Non cotés	1 175	1 022
Créances rattachées	81	74
Sous-total valeur brute des instruments de dette	10 837	11 175
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-4	-4
Autres dépréciations (B3)	0	0
Sous-total valeur nette des instruments de dette	10 833	11 170
Prêts et créances	0	0
▪ Prêts et créances sur établissements de crédits	0	0
▪ Prêts et créances envers la clientèle	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total valeur brute des Prêts	0	0
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	0	0
Autres dépréciations (B3)	0	0
Sous-total valeur nette des Prêts	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	68	83
▪ Cotés	49	58
▪ Non cotés	19	25
Créances rattachées	0	0
Titres immobilisés	413	394
▪ Titres de participation	280	270
▪ Autres titres détenus à long terme	133	124
▪ Parts dans les entreprises liées	0	0
▪ Ecart de conversion	0	0
▪ Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total instruments de capitaux propres	481	478
TOTAL	11 314	11 648
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-102	-270
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont titres de participation cotés	82	106

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et autres titres détenus à long terme du groupe.

Les cessions opérées sur les instruments classés en juste valeur par capitaux propres ont entraîné le reclassement en réserves d'une perte cumulée au moment de la cession de 112 millions d'euros.

Note 5. Titres au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Effets publics	1 082	1 090
Obligations et autres titres de dettes	478	460
▪ Cotés	340	369
▪ Non cotés	135	88
Créances rattachées	3	3
TOTAL BRUT	1 560	1 550
dont actifs dépréciés (B3)	2	1
Dépêciations sur encours sains (B1/B2)	-2	-1
Autres dépêciations (B3)	-2	-1
TOTAL NET	1 556	1 548

Note 6. Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Créances saines (B1/B2)	89 542	87 000
▪ Créances commerciales	71	83
▪ Autres concours à la clientèle	89 248	86 667
▪ crédits à l'habitat	47 298	46 861
▪ autres concours et créances diverses dont pensions	41 846	39 703
▪ dépôts de garantie versés	105	103
▪ Créances rattachées	223	250
Créances dépêciées sur base individuelle (B3)	1 907	1 720
Créances brutes	91 449	88 720
Dépêciations sur encours sains (B1/B2)	-462	-444
Autres dépêciations (B3)	-881	-789
Sous total I	90 106	87 487
Location financement (investissement net)	2 944	2 833
▪ Mobilier	1 648	1 653
▪ Immobilier	1 296	1 180
Créances dépêciées sur base individuelle (B3)	187	137
Créances brutes	3 130	2 970
Dépêciations sur encours sains (B1/B2)	-30	-32
Autres dépêciations (B3)	-65	-43
Sous total II	3 035	2 895
TOTAL	93 141	90 382
dont prêts participatifs	17	17
dont prêts subordonnés	0	0

Les autres concours et créances diverses dont pensions incluent les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (41,7 M€) et Fonds de garantie des dépôts (61,5 M€).

Le groupe contribue annuellement au Fonds de Résolution Unique (FRU) de l'Union Européenne. Ce FRU a été alimenté par des contributions de l'ensemble des banques des États membres participant à l'Union Bancaire et a atteint fin 2023 l'objectif fixé d'une dotation globale supérieure ou égale à 1% des dépôts couverts de ces mêmes banques.

Une fraction des contributions pouvait être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables (EPI) sécurisés par le versement de dépôts de garantie en espèces rémunéré. Dans l'hypothèse où des mesures de résolution faisant intervenir le FRU seraient mises en œuvre, le Conseil de Résolution Unique pourrait appeler tout ou partie des EPI afin de rétablir les moyens financiers disponibles du Fonds dans la limite du plafond de 1% précité. Les dépôts de garantie ont vocation à être remboursés par le FRU dès lors que la contribution représentée par l'EPI serait versée.

L'horizon de l'appel des engagements irrévocables de paiement est jugé incertain et, le cas échéant, à très long terme, dans le contexte de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2025. Depuis la mise en place du cadre, aucune intervention du FRU n'a été nécessaire dans les cas de résolution traités par le Conseil de Résolution Unique. A ce titre, aucune mesure de résolution nécessitant un recours aux EPI n'est anticipée en zone euro dans un horizon prévisible. Par ailleurs, une perte ou un retrait d'agrément du groupe est également jugé hautement improbable dans le contexte de continuité d'exploitation, appuyé par la stabilité et de robustesse du modèle mutualiste du Groupe Crédit Mutuel.

Note 7. Placements financiers des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	70 751	59 986
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	63	76
Prêts et créances au coût amorti	94	100
Instruments de dettes au coût amorti	2 857	2 654
Immeubles de placement	584	600
TOTAL	74 350	63 417

Note 7.a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025				31.12.2024			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL
Titres	-	18 447	52 031	70 478	-	16 665	43 022	59 686
▪ Effets publics	-	5 899	-	5 899	-	5 845	-	5 845
▪ Obligations et autres titres dettes	-	12 548	51 511	64 058	-	10 819	42 487	53 307
- Cotés	-	9 600	37 128	46 729	-	9 628	27 843	37 471
- Non cotés	-	2 820	14 262	17 082	-	1 082	14 529	15 610
▪ Créances rattachées	-	127	120	247	-	110	115	225
dont OPC	-	-	38 317	38 317	-	-	30 032	30 032
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	113	113	-	-	118	118
- Cotés	-	-	80	80	-	-	82	82
- Non cotés	-	-	32	32	-	-	35	35
▪ Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	1	1
▪ Titres immobilisés	-	-	408	408	-	-	416	416
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	273	-	273	-	300	-	300
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	18 720	52 031	70 751	-	16 965	43 022	59 986

Note 7.b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres dettes	-	-
- Cotés	-	-
- Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total valeur brute des instruments de dettes	-	-
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des instruments de dettes	-	-
Prêts et créances	-	-
Prêts	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total valeur brute des Prêts	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des Prêts	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	3	4
- Cotés	3	4
- Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Titres immobilisés	60	73
- Titres de participation	60	73
- Autres titres détenus à long terme	-	-
- Parts dans les entreprises liées	0	-
- Ecart de conversion	-	-
- Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total instruments de capitaux propres	63	76
TOTAL	63	76
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	- 17	- 4
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	60	73

Note 7.c. Prêts et créances au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Créances saines (B1/B2)	94	100
▪ Comptes ordinaires	24	53
▪ Prêts	10	10
▪ Autres créances	-	-
▪ Dépôts de garantie versés	61	37
▪ Pensions	-	-
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	0	0
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	0	0
Autres dépréciations (B3)	-	-
TOTAL	94	100

Note 7.d. Instruments de dettes au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Effets publics	718	635
Obligations et autres titres dettes	2 142	2 022
▪ Cotés	2 048	1 903
▪ Non cotés	71	99
Créances rattachées	23	19
TOTAL BRUT	2 860	2 656
dont actifs dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	- 3	- 2
Autres dépréciations (B3)	-	-
TOTAL NET	2 857	2 654

Note 7.e. Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31.12.2024	Augmentatio		Variation de la juste valeur			31.12.2025
		n	Diminution	valeur	Reclassement	Autres	
Immeubles de placement au coût amorti	36	4	-		-	-	40
▪ Coût historique	70	6	-		-	-	76
▪ Amortissements et dépréciations	-34	-2	-		-	-	-35
Immeubles de placement à la juste valeur par résultat	564	-	-	-20	-	-	544
TOTAL	600	4	0	-20	-	-	584

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 65 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Note 7.f. Éléments sous-jacents des contrats d'assurance à participation directe

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
	Elements sous jacents des contrats de participations directs	Elements sous jacents des contrats de participations directs
Juste valeur par capitaux propres	-	-
▪ Effets publics et valeurs assimilées	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes	-	-
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
▪ Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
▪ Parts entreprises liées	-	-
▪ Prêts et Créances	-	-
Juste valeur par résultat	70 823	59 981
▪ Effets publics et valeurs assimilées	5 899	5 845
▪ Obligations et autres titres de dettes	63 586	52 737
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	113	118
▪ Participations et autres titres détenus à long terme	408	416
▪ Parts entreprises liées	-	-
▪ Prêts et créances	273	300
▪ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-
▪ Immeubles de placement	544	564
Instruments dérivés de couverture	-	-
Coût amorti	102	298
▪ Prêts et créances (dont dépôts de garantie)	75	271
▪ Prêts sur la clientèle	2	1
▪ Effets publics et autres titres de dettes	-	-
▪ Immeubles de placement	24	25
TOTAL	70 925	60 278

Note 8. Impôts courants

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actif (par résultat)	231	182
Passif (par résultat)	153	52

Note 9. Impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Actif (par résultat)	81	2
Actif (par capitaux propres)	170	174
Passif (par résultat)	313	231
Passif (par capitaux propres)	103	86

Répartition des impôts différés par grandes catégories

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Déficits fiscaux reportables	9	3
Différences temporaires sur :		
▪ Plus ou moins-values différées titres à la juste valeur par capitaux propres	26	46
▪ Variation du risque de crédit des passifs à la juste valeur par résultat sur option	1	1
▪ Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie		
▪ Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	35	35
▪ Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	5	6
▪ Provisions pour risques et charges non déductibles	105	85
▪ Retraitements assurance	-364	-328
▪ Réserves latentes de location financement	-73	-53
▪ Autres décalages temporaires	91	64
Total net d'impôts différés	-165	-141

Note 10. Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	178	253
Comptes d'ajustement sur devises	38	44
Produits à recevoir	122	123
Comptes de régularisation divers	219	262
Sous-total	558	682
Autres actifs *		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	331	178
Débiteurs divers	315	199
Stocks et assimilés	1	2
Autres emplois divers	16	1
Sous-total valeur brute des autres actifs	663	379
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-5	-3
Sous-total valeur nette des autres actifs	657	377
TOTAL	1 215	1 059

*sont inclus les « autres actifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance.

Note 11. Participation dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	200	5	6	189	7	4
BELLATRIX	38	0	-	38	0	-
SWEN Capital Partners	-	-	-	19	4	3
Autres	0	-	-	0	-1	-
TOTAL BRUT	238	5	6	246	10	7

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS)

(en millions d'euros)	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	9 949	41	32	26	-10	961
BELLATRIX	102	-	-	-	-	101

Note 12. Immeubles de placement du périmètre banque

(en millions d'euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2025
Coût historique	211	1	-4	-11	197
Amortissements et dépréciations	-71	-6	3	4	-70
MONTANT NET	140	-5	-1	-7	127

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 160 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 172 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Note 13. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2025
Coût historique					
Terrains d'exploitation	30	0	0	3	34
Constructions d'exploitation	651	1	-7	33	678
Droits d'utilisation - Immobilier (1)	155	17	-31	0	140
Autres immobilisations corporelles	365	70	-7	-23	404
Total	1 201	88	-46	13	1 256
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	-	-	-	-	-
Constructions d'exploitation	-453	-19	6	-3	-470
Droits d'utilisation - Immobilier	-67	-17	23	-	-61
Autres immobilisations corporelles	-259	-21	6	0	-274
Total	-779	-57	35	-4	-805
MONTANT NET	422	30	-10	9	451

Note 14. Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2025
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	975	23	-7	121	1 113
Logiciels acquis	503	16	-28	20	511
Autres	475	148	-12	-141	470
Total	1 953	187	-47	1	2 094
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-691	-62	6	-1	-747
Logiciels acquis	-418	-18	27	0	-410
Autres	-123	-6	1	1	-128
Total	-1 232	-86	34	0	-1 285
MONTANT NET	721	101	-13	1	809

Note 15. Écart d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2025
Ecart d'acquisition brut	529	-	-	6	535
Dépréciations	-67	-11	-	-	-78
Ecart d'acquisition net	463	-11	-	6	457

Répartition par Pôle

Pôle	Entités	31.12.2025	31.12.2024
Assurances, gestion d'actifs et distribution externes	Arkéa Real Estate / AREIM	17	17
Assurances, gestion d'actifs et distribution externes	Arkéa Asset Management	15	12
Assurances, gestion d'actifs et distribution externes	CFCAL Banque	-	11
Banque de Détail	Arkéa Direct Bank	260	260
Technologie et Services	Monext	100	100
Technologie et Services	Procapital	63	63
Technologie et Services	Seqino	3	-
Ecart d'acquisition net		457	463

Note 16. Banques centrales – Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Banques centrales	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (1)	5 120	4 309
Comptes ordinaires	381	560
Emprunts	1 478	1 427
Dépôts de garantie reçus	207	233
Autres dettes	49	47
Pensions	2 975	2 011
Dettes rattachées	31	31
TOTAL	5 120	4 309
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	400	578

(1) Dont 2 030 millions d'euros relatifs au périmètre des activités d'assurance.

Note 17. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	315	397
Vente à découvert de titres	0	0
▪ Effets publics	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes	0	0
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés	315	397
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2 532	2 371
▪ Dettes envers les établissements de crédit	0	0
▪ Dettes envers la clientèle	657	553
▪ Dettes représentées par un titre	1 875	1 818
▪ Dettes subordonnées	0	0
TOTAL	2 847	2 769

Note 17.a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025			31.12.2024		
	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	-	0	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle (1)	657	673	-16	553	571	-18
Dettes représentées par un titre	1 875	1 843	33	1 818	1 781	37
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 532	2 515	17	2 371	2 352	19

(1) Dont 507 millions d'euros de valeur comptable relatif au périmètre des activités d'assurance (contrats Purs Unité de Comptes)

Note 17.b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

(en millions d'euros)	31.12.2025							Montant net
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)		
Actifs								
Dérivés	3 635	-2 996	639	-150	-	-312	177	
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	5 054	-3 464	1 590	-	-1 532	-	57	
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	
Total des actifs	8 689	-6 460	2 228	-150	-1 532	-312	235	
Passifs								
Dérivés	3 400	-2 996	404	-150	-	-122	132	
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	6 466	-3 464	3 002	-	-2 966	-35	-	
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	
Total des passifs	9 866	-6 460	3 406	-150	-2 966	-158	132	

(en millions d'euros)	31.12.2024							Montant net
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net	
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)		
Actifs								
Dérivés	3 682	-	3 682	-3 197	-	-308	177	
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	4 152	-2 986	1 166	-	-1 111	-	55	
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	
Total des actifs	7 834	-2 986	4 848	-3 197	-1 111	-308	232	
Passifs								
Dérivés	3 463	-	3 463	-3 197	-	-152	114	
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	5 022	-2 986	2 036	-	-2 032	-3	0	
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	
Total des passifs	8 485	-2 986	5 499	-3 197	-2 032	-155	114	

Note 18. Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Bons de caisse	11	11
Titres du marché interbancaire et TCN	4 295	4 789
Emprunts obligataires	20 891	18 111
Dettes senior non préférées	2 713	2 702
Dettes rattachées	348	330
TOTAL	28 258	25 943

Note 19. Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Comptes d'épargne à régime spécial	41 925	39 705
▪ A vue	37 973	35 230
▪ A terme	3 952	4 475
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	687	889
Sous-total	42 613	40 594
Comptes ordinaires	29 449	30 524
Comptes et emprunts à terme	19 382	17 564
Pensions	0	0
Dettes rattachées	376	463
Dépôts de garantie reçus	118	97
Sous-total	49 325	48 648
TOTAL	91 938	89 241

Note 20. Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	477	422
Comptes d'ajustement sur devises	39	43
Charges à payer	255	230
Produits constatés d'avance	347	338
Comptes de régularisation divers	116	164
Sous-total	1 233	1 197
Autres passifs *		
Obligations locatives - Immobilier	72	80
Comptes de règlement sur opérations sur titres	589	443
Versements restant à effectuer sur titres	4	4
Créditeurs divers	9 724	4 363
Sous-total	10 388	4 891
TOTAL	11 621	6 088

*Sont inclus les « autres passifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance.

Les créditeurs divers sont majoritairement constitués par la part d'intérêts minoritaires sur les OPCVM consolidés par la méthode simplifiée.

Note 20.a. Échéancier des obligations locatives

(en millions d'euros)	31.12.2025					TOTAL
	- DE 1 AN	+ 1 AN - 3 ANS	+ 3 ANS - 6 ANS	+ 6 ANS - 9 ANS	+ 9 ANS	
Immobilier	14	22	27	8	0	72
Informatique	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Obligations locatives	14	22	27	8	0	72

Au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les obligations locatives concernent uniquement les contrats immobiliers.

Note 21. Actifs des contrats de réassurance et Passifs des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance
Passifs des contrats d'assurance émis		58 993		55 001
dont dettes et créances rattachables aux passifs d'assurance émis		-358		-329
Actifs des contrats de réassurance détenus	122		163	
dont dettes et créances rattachables aux actifs de réassurance émis	-29		-10	
TOTAL	122	58 993	163	55 001

Les actifs de réassurance pour 150 millions d'euros se composent au 31 décembre 2025 :

- des traités de réassurance détenus évalués sous le modèle général pour 68 millions d'euros (contre 70 millions d'euros au 31 décembre 2024), dont la valeur actualisée des flux de trésorerie pour -18 millions d'euros, le risque non financier pour 12 millions d'euros et la marge sur services contractuel pour 74 millions d'euros.
- des traités de réassurance détenus évalués sous le modèle simplifié pour 82 millions d'euros (contre 103 millions d'euros au 31 décembre 2024), dont la valeur actualisée des flux de trésorerie pour 79 millions d'euros et le risque non financier pour 4 millions d'euros.

Note 21.a. Passifs des contrats d'assurance émis

Réconciliation des passifs d'assurance par nature de couverture

(en millions d'euros)	31.12.2025					
	Couverture restante		Sinistres survenus			TOTAL
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Contrats évalués sous la méthode simplifiée		
Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie				Risque non financier		
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	54 563	10	326	411	21	55 330
Solde à l'ouverture	54 563	10	326	411	21	55 330
Produits des contrats d'assurance	-1 233	0	0	0	0	-1 233
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus		0	222	368	6	596
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	161					161
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires		-2				-2
Ajustements des passifs pour sinistres survenus (services passés)			14	-5	-9	-1
Charges afférentes aux contrats d'assurance	161	-2	236	362	-3	753
Résultat des activités d'assurance	-1 073	-2	236	362	-3	-480
Charges financières nettes des contrats d'assurance	2 215	0	0	6	0	2 222
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-8	0	0	-7	0	-15
Effet des taux de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	1 134	-2	236	362	-4	1 727
Composante investissement	-4 023	0	4 023	0	0	0
Primes reçues	6 984					6 984
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement			-4 256	-363	0	-4 619
Frais d'acquisition payés	-71					-71
TOTAL Flux de trésorerie	6 914	0	-4 256	-363	0	2 295
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	58 587	8	329	410	18	59 352
Solde à la clôture	58 587	8	329	410	18	59 352

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Couverture restante		Sinistres survenus			TOTAL
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Contrats évalués sous la méthode simplifiée		
Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie				Risque non financier		
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	52 262	10	315	417	16	53 020
Solde à l'ouverture	52 262	10	315	417	16	53 020
Produits des contrats d'assurance	-1 180	0	0	0	0	-1 180
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus		0	204	356	8	567
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	146					146
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires		0				0
Ajustements des passifs pour sinistres survenus (services passés)			5	0	-4	1
Charges afférentes aux contrats d'assurance	146	0	209	356	4	715
Résultat des activités d'assurance	-1 034	0	209	356	4	-465
Charges financières nettes des contrats d'assurance	1 531	0	0	8	0	1 539
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-7	0	0	6	0	-1
Effet des taux de change	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	14	0	14
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	489	0	209	384	5	1 087
Composante investissement	-4 106	0	4 106	0	0	0
Primes reçues	5 982					5 982
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement			-4 305	-390	0	-4 694
Frais d'acquisition payés	-65					-65
TOTAL Flux de trésorerie	5 917	0	-4 305	-390	0	1 223
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	54 563	10	326	411	21	55 330
Solde à la clôture	54 563	10	326	411	21	55 330

Réconciliation des passifs d'assurance par composantes d'estimation – hors contrats évalués sous la méthode simplifiée

(en millions d'euros)	31.12.2025			TOTAL
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	50 414	699	3 607	54 720
Solde à l'ouverture	50 414	699	3 607	54 720
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-368	-368
Variation de l'ajustement pour risque non financier		-57		-57
Ajustements liés à l'expérience	-14			-14
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-14	-57	-368	-439
Contrats comptabilisés au cours de la période	-285	56	230	-
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-332	43	288	-
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services futurs	-617	99	518	-
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	12	2		14
Variations liées aux services passés	12	2	-	14
Résultat des activités d'assurance	-619	44	149	-425
Charges financières nettes des contrats d'assurance	2 209	1	6	2 216
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-4	-5	-	-8
Effets des taux de change	-	-	-	-
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	1 587	40	155	1 782
Primes reçues	6 558	-	-	6 558
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	-4 256	-	-	-4 256
Frais d'acquisition payés	-60	-	-	-60
TOTAL Flux de trésorerie	2 242	-	-	2 242
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	54 242	739	3 762	58 744
Solde à la clôture	54 242	739	3 762	58 744

(en millions d'euros)	31.12.2024			TOTAL
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	48 060	675	3 685	52 420
Solde à l'ouverture	48 060	675	3 685	52 420
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-364	-364
Variation de l'ajustement pour risque non financier		-52		-52
Ajustements liés à l'expérience	-21			-21
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-21	-52	-364	-437
Contrats comptabilisés au cours de la période	-243	47	196	-
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-111	26	85	-
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les contrats déficitaires	-	-	-	-
Variations liées aux services futurs	-354	73	281	-
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	6	-1		5
Variations liées aux services passés	6	-1	-	5
Résultat des activités d'assurance	-368	20	-83	-431
Charges financières nettes des contrats d'assurance	1 525	1	5	1 531
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-10	3	-	-7
Effets des taux de change	-	-	-	-
TOTAL des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	1 146	24	-78	1 093
Primes reçues	5 567	-	-	5 567
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	-4 305	-	-	-4 305
Frais d'acquisition payés	-55	-	-	-55
TOTAL Flux de trésorerie	1 207	-	-	1 207
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	50 414	699	3 607	54 720
Solde à la clôture	50 414	699	3 607	54 720

Passifs d'assurance comptabilisés initialement au cours de la période

(en millions d'euros)	31.12.2025			31.12.2024		
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires	TOTAL	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires	TOTAL
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	109	0	109	94	0	94
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	4 525	0	4 525	3 718	0	3 718
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	4 635	0	4 635	3 813	0	3 813
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-4 920	0	-4 920	-4 056	0	-4 056
Ajustement au titre du risque non financier	56	0	56	47	0	47
Marge sur Services Contractuels	230		230	196		196
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	0	0	0	0	0

Note 21.b. Reconnaissance attendue en résultat de la marge sur services contractuels

(en millions d'euros)	31.12.2025				31.12.2024			
	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
Marge sur services contractuels des contrats d'assurance	1 338	903	1 521	3 762	1 285	854	1 468	3 607

Note 21.c. Analyse des échéances des passifs d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)	31.12.2025				31.12.2024			
	Durée restant à courir				Durée restant à courir			
	Jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	Jusqu'à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Contrats d'assurance	2 454	9 146	43 053	54 652	2 797	8 188	39 839	50 824

Note 22. Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2024	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2025
Provisions pour engagements de retraite	187	21	-2	-8	0	198
Provisions pour épargne-logement	6	5	-	-	-	11
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors bilan du périmètre banque	30	24	0	-23	0	31
Provisions pour exécution des engagements de signature ⁽¹⁾	14	5	-	-4	0	16
Provisions pour impôts	0	0	0	0	-	-
Provisions pour litiges	11	8	-2	-1	-	15
Provisions pour risques	1	1	0	0	-	2
Autres	10	5	-1	-2	-	12
TOTAL	259	69	-6	-38	0	284

(1) Un reclassement de 14 millions d'euros a été effectué sur la borne d'ouverture entre les provisions pour pertes attendues sur risque de crédit et les provisions pour exécution des engagements de signatures.

Note 22.a. Engagements de retraite et avantages similaires

Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme

(en millions d'euros)	31.12.2024	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2025
Indemnités de fin de carrière	25	6	-1	0	30
Compléments de retraite	0	-	0	-	0
Primes liées aux médailles du travail	50	5	-6	-	50
Comptes épargne-temps	111	11	-4	-	118
TOTAL	187	21	-10	0	198

Note 22.b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	3 914	3	4 424	3
Ancienneté de moins de 4 ans	489	1	453	-
Ancienneté de 4 à 10 ans	127	0	645	-
Ancienneté de plus de 10 ans	3 298	2	3 326	2
Comptes épargne-logement	915	7	904	3
TOTAL	4 829	10	5 328	6

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	29	0	20	0
Comptes épargne-logement	14	0	10	0
TOTAL	43	1	30	0

Note 22.c. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

(en millions d'euros)	31.12.2024	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2025
Engagements donnés					
Pertes attendues à 12 mois	16	16	-12	0	20
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	7	5	-5	0	7
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition / création)	7	3	-6	0	4
TOTAL	30	24	-23	0	31

Note 23. Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Dettes subordonnées	2 214	2 203
Emprunts participatifs	3	3
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	74
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	2	63
TOTAL	2 279	2 343

Principales dettes subordonnées au 31 décembre 2025

EMETTEUR	DATE D'EMISSION	NOMINAL	DEVISE	TAUX	ECHEANCE
Crédit Mutuel Arkéa	01.06.2016	500	Euro	3,25%	01.06.2026
Crédit Mutuel Arkéa	09.02.2017	500	Euro	3,50%	09.02.2029
Crédit Mutuel Arkéa	15.05.2024	500	Euro	4,810%	15.05.2035
Crédit Mutuel Arkéa	11.03.2019	750	Euro	3,375%	11.03.2031
TOTAL		2 250			

Note 24. Capital et réserves liées – Réserves consolidées

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Capital	3 176	3 040
Réserves liées au capital	5	5
Réserves consolidées	7 045	6 835
Réserve légale	630	601
Réserves statutaires et contractuelles	2 723	2 625
Réserves réglementées	0	0
Réserves de conversion	0	0
Autres réserves	3 622	3 533
Report à nouveau	70	75
TOTAL	10 227	9 880

Le capital social du groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires des caisses locales de Crédit Mutuel.

Note 25. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres sur option non recyclables	- 159	- 131
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	- 30	- 100
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables de l'activité d'assurance	- 15	- 2
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	0	0
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	- 15	- 19
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	-	-
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans les autres éléments du résultat global pour les passifs	- 2	- 4
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	0	0
Biens immobiliers	-	-
Ecart actuariels	- 100	- 102
TOTAL	- 322	- 358

Note 26.a. Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre banque

(en millions d'euros)	31.12.2025					Durée non déterminée	Total
	Durée restant à courir						
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans			
Passifs à la juste valeur par résultat	18	20	327	1 953	-	2 318	
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	89	89	
Dettes envers les établissements de crédit	1 442	813	287	460	-	3 002	
Dettes envers la clientèle	72 162	3 664	10 905	5 223	-	91 954	
Dettes représentées par un titre	1561	3 914	10 263	12 520	-	28 258	
Dettes subordonnées	506	-	504	1 269	-	2 279	

Note 26.b. Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025					Durée non déterminée	Total
	Durée restant à courir						
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans			
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-	23	-	506	529	
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	
Dettes envers les établissements de crédit	654	1 435	-	-	29	2 118	
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-	
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	

Note 27.a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

(en millions d'euros)

31.12.2025

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	9 889	1 076	348	11 314
▪ Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	4 407	0	0	4 407
▪ Obligations et autres titres de dettes - JVOCI (1)	5 349	1 076	0	6 425
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	49	0	19	68
▪ Participations et ATDLT - JVOCI	83	0	330	413
▪ Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	0	0
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	0	0	0	0
▪ Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	0	0	0	0
Transaction / JVO / Autres JVPR	13	691	1 268	1 973
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes - Transaction	0	0	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	0	0	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	13	369	348	730
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	0	0	826	826
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	0	0	0	0
▪ Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	10	10
▪ Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	1	0	1
▪ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	322	0	322
▪ Autres actifs classés à la JVPR	0	0	84	84
Instruments dérivés de couverture	0	317	0	317
Total	9 902	2 084	1 616	13 603
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	2 318	0	2 318
▪ Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
▪ Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	151	0	151
▪ Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	1 875	0	1 875
▪ Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	292	0	292
Instruments dérivés de couverture	0	89	0	89
Total	0	2 407	0	2 407

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 37M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(en millions d'euros)

31.12.2024

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	9 643	1 692	313	11 648
▪ Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1) (2)	4 474	676	0	5 150
▪ Obligations et autres titres de dettes - JVOCI (3)	5 004	1 017	0	6 021
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	58	0	25	84
▪ Participations et ATDLT - JVOCI	106	0	288	394
▪ Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	0	0
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	0	0	0	0
▪ Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	0	0	0	0
Transaction / JVO / Autres JVPR	14	693	1 189	1 897
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes - Transaction	0	0	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	0	0	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	14	296	333	643
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	0	0	772	772
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	0	0	0	0
▪ Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	7	0	7
▪ Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	1	0	1
▪ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	390	0	390
▪ Autres actifs classés à la JVPR	0	0	84	84
Instruments dérivés de couverture	0	3 293	0	3 293
Total	9 657	5 678	1 503	16 838
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	2 331	0	2 331
▪ Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
▪ Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	154	0	154
▪ Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	1 818	0	1 818
▪ Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	359	0	359
Instruments dérivés de couverture	0	3 066	0	3 066
Total	0	5 396	0	5 396

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 413M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 44M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 136M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

Note 27.b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

(en millions d'euros) 31.12.2025

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	46	16	0	63
▪ Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	0	0	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	0	0	0	0
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	3	0	0	3
▪ Participations et ATDLT - JVOCI	44	16	0	60
▪ Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	0	0
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	0	0	0	0
▪ Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	0	0	0	0
Transaction / JVO / Autres JVPR	43 518	17 208	10 025	70 751
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option(1)	5 839	61	0	5 899
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes - Transaction	0	0	0	0
▪ Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option(2)	7 309	5 239	0	12 548
▪ Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR(3)	30 290	11 881	9 340	51 511
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	0	0	0	0
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	80	28	412	521
▪ Prêts et créances - Juste valeur sur option	0	0	273	273
▪ Prêts et créances - Autres JVPR	0	0	0	0
▪ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	43 565	17 224	10 025	70 814
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	529	0	529
▪ Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
▪ Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	506	0	506
▪ Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
▪ Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	23	0	23
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	529	0	529

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 4M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 122M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 58M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(en millions d'euros)					31.12.2024
Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
JVOCI	60	-	16	76	
▪ Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-	
▪ Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-	
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	4	-	-	4	
▪ Participations et ATDLT - JVOCI	57	-	16	73	
▪ Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-	
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-	
▪ Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-	
Transaction / JVO / Autres JVPR	36 052	13 947	9 987	59 986	
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-	
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option(1)(4)	5 726	119	-	5 845	
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-	
▪ Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-	
▪ Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option(2)(5)	8 283	2 536	-	10 819	
▪ Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR(3)	21 960	11 276	9 251	42 487	
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-	
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	82	16	435	534	
▪ Prêts et créances - Juste valeur sur option(6)	-	-	300	300	
▪ Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-	
▪ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	
TOTAL	36 112	13 947	10 003	60 063	
Passifs financiers					
Transaction / JVO	-	438	-	438	
▪ Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	
▪ Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	399	-	399	
▪ Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-	
▪ Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	39	-	39	
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	
TOTAL	-	438	-	438	

- (1) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 98 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.
- (2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 11 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.
- (3) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 34 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.
- (4) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 164 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.
- (5) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 13 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.
- (6) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 269 M€. Ils concernent essentiellement des prêts et créances dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 3.

Note 27.c. Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 du périmètre banque

(en millions d'euros)	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements
Actifs financiers					
JVOCI	313	24	11	-6	-
■ Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-	-
■ Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-	-
■ Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	25	-	-	-	-
■ Participations et ATDLT - JVOCI	288	24	11	-6	-
■ Parts entreprises liées - JVOCI	0	-	-	-	-
■ Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-	-
■ Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-	-
Transaction / JVO /Autres	1 189	123	-	-51	-6
■ Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-	-
■ Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
■ Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-	-
■ Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-	-
■ Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
■ Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	333	63	-	-13	-6
■ Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-	-
■ Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	772	60	-	-38	-
■ Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
■ Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	-	-	-	-	-
■ Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
■ Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	-	-	-	-
■ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-
■ Autres actifs classés à la JVPR (1)	83	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Total	1 503	147	11	-57	-6
Passifs financiers					
Transaction / JVO	-	-	-	-	-
■ Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
■ Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
■ Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
■ Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

* Seuls les transferts significatifs sont renseignés, c'est-à-dire les transferts dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne "Total" pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

(1) Constatation d'actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel.

(en millions d'euros)	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers							
JVOCI	-	-	8	-3	348	-	-
▪ Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	-	-	-4	-2	19	-	-
▪ Participations et ATDLT - JVOCI	-	-	12	0	330	-	-
▪ Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
▪ Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres	-49	61	-	1	1 268	11	-59
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-	-	-	-
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-	-	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-	-	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	-59	29	-	-	348	-	-59
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-	-	-	-
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	32	-	0	826	-	-
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - Autre JVPR	-	-	-	-	-	-	-
▪ Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	11	-	-	-	11	11	-
▪ Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	-	-	-	-	-	-
▪ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-
▪ Autres actifs classés à la JVPR (1)	-	-	-	1	84	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Total	-49	61	8	-2	1 616	11	-59
Passifs financiers							
Transaction / JVO	-	-	-	-	-	-	-
▪ Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
▪ Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
▪ Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
▪ Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2025, à partir des principaux paramètres non observables, le groupe a évalué une sensibilité de la juste valeur des titres de niveau 3, sur un périmètre concernant principalement le portefeuille des participations et du capital investissement.

Cette sensibilité vise à illustrer l'incertitude inhérente au recours au jugement nécessaire à l'estimation des principaux paramètres inobservables à la date d'évaluation. Elle ne représente aucunement une mesure des risques de marché sur les instruments en niveau 3. L'estimation repose sur la politique d'ajustements de valorisation. Pour le portefeuille des participations et du capital investissement, l'estimation repose sur un choc de +/- 1 % sur les paramètres AVA des titres non cotés revus annuellement. Au 31 décembre 2025, ce choc entraînerait un impact de +12 / -15 M€ sur le niveau des AVAs des titres de niveau 3.

Note 27.d. Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 du périmètre assurance

(en millions d'euros)	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements
Actifs financiers					
JVOCI	16	-	-	-	-
▪ Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-	-
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	-	-	-	-	-
▪ Participations et ATDLT - JVOCI	16	-	-	-	-
▪ Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-	-
▪ Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-	-
▪ Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres	9 987	1 404	23	-4	-1 460
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-	-
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
▪ Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	9 251	1 397	-	-	-1 409
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-	-
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	435	6	-	-4	0
▪ Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	300	-	23	-	-51
▪ Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	-	-	-	-
▪ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Total	10 003	1 404	23	-4	-1 460
Passifs financiers					
Transaction / JVO	-	-	-	-	-
▪ Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
▪ Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
▪ Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-
▪ Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

(en millions d'euros)	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers							
JVOCI	-16	0	0	0	-	0	-16
Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
Participations et ATDLT - JVOCI	-16	-	-	-	-	-	-16
Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-	-	-	-
Transaction / JVO /Autres	125	-49	0	-	10 025	157	-33
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	135	-35	-	-	9 340	157	-22
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-11	-14	-	-	412	-	-11
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	0	-	273	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Total	109	-49	0	-	10 025	157	-49
Passifs financiers							
Transaction / JVO	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

Note 28.a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque

(en millions d'euros)	31.12.2025					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	104 546	107 463	-2 916	1 187	15 484	87 876
Actifs financiers au coût amorti						
■ Prêts et créances sur établissements de crédit	15 139	15 146	-7	-	15 139	-
■ Prêts et créances à la clientèle	87 863	93 141	-5 278	-	-	87 863
■ Titres	1 545	1 556	-11	1 187	345	14
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-2 381	2 381	-	-	-
Passifs	123 993	124 685	-693	-	32 070	91 923
■ Dettes envers les établissements de crédit	3 040	3 090	-50	-	3 040	-
■ Dettes envers la clientèle	91 923	91 938	-15	-	-	91 923
■ Dettes représentées par un titre	26 700	28 258	-1 557	-	26 700	-
■ Dettes subordonnées	2 329	2 279	50	-	2 329	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-879	879	-	-	-

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	101 939	104 371	-2 421	1 191	14 511	86 238
Actifs financiers au coût amorti						
■ Prêts et créances sur établissements de crédit	14 188	14 201	-13	-	14 188	-
■ Prêts et créances à la clientèle	86 223	90 382	-4 159	-	-	86 223
■ Titres	1 529	1 548	-20	1 191	323	15
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-1 761	1 761	-	-	-
Passifs	120 117	120 117	17	-	30 861	89 256
■ Dettes envers les établissements de crédit	3 417	3 480	-63	-	3 418	0
■ Dettes envers la clientèle	89 280	89 241	38	-	-	89 280
■ Dettes représentées par un titre	25 094	25 943	-850	-	25 094	-
■ Dettes subordonnées	2 344	2 343	1	-	2 344	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-890	890	-	-	-

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées. Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque, dont le modèle de gestion est principalement un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Note 28.b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	2 854	2 951	-97	2 672	173	10
Actifs financiers au coût amorti						
■ Prêts et créances	69	94	-26	-	59	10
■ Titres	2 785	2 857	-72	2 672	113	-
Passifs	2 030	2 030	-	-	2 030	-
■ Dettes envers les établissements de crédit	2 030	2 030	-	-	2 030	-
■ Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
■ Dettes subordonnées	76	76	0	0	76	0

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	2 671	2 754	-83	2 476	185	10
Actifs financiers au coût amorti						
■ Prêts et créances	100	100	0	-	90	10
■ Titres	2 571	2 654	-83	2 476	95	-
Passifs	829	829	-	-	829	0
■ Dettes envers les établissements de crédit	829	829	-	-	829	0
■ Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
■ Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

Notes sur le compte de résultat**Note 29. Intérêts et produits/charges assimilés**

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	573	-154	826	-181
Clientèle	2 429	-1 618	2 343	-2 053
- dont crédit-bail	159	-22	148	-24
- dont obligation locative		-3	-	-2
Titres au coût amorti	28	-	16	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22	-60	26	-81
Instruments dérivés de couverture	916	-1 009	1 578	-1 337
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	321	-	240	-
Dettes représentées par un titre	-	-721	-	-752
TOTAL	4 288	-3 562	5 030	-4 403

Note 30. Commissions

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	2	-7	2	-4
Clientèle	306	-2	285	-2
Instruments dérivés	-	-1	1	0
Change	15	0	11	0
Engagements de financement et de garantie	2	0	2	0
Titres et prestations de services	732	-262	608	-221
TOTAL	1 057	-273	909	-228

Note 31. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de transaction	51	73
Instruments à la juste valeur sur option	1	-52
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs	-	-
Autres instruments à la juste valeur par résultat	93	82
dont OPC	26	25
Inefficacité des couvertures	2	-2
■ Sur couverture de flux de trésorerie	-	-
■ Sur couverture de juste valeur	2	-2
- variation de juste valeur des éléments couverts	-20	-296
- variation de juste valeur des éléments de couverture	22	295
Résultat de change	0	0
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	147	101

Note 32. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		-5	-5
Obligations et autres titres de dettes		3	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit		0	0
Prêts et créances sur la clientèle		0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		0
Titres immobilisés	7		7
TOTAL	7	-2	5

(en millions d'euros)	31.12.2024		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		0	0
Obligations et autres titres de dettes		5	5
Prêts et créances sur les établissements de crédit			0
Prêts et créances sur la clientèle			0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		0
Titres immobilisés	7		7
TOTAL	7	5	12

Note 33. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2025	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2024
Actifs financiers		
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Passifs financiers		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
TOTAL	-	-

Note 34. Produits nets des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits des contrats d'assurance émis	1 233	1 180
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-753	-715
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	-48	-47
Résultat des activités d'assurance et de réassurance	432	419
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	2 302	1 614
- dont coût du risque des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	1
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-2 222	-1 539
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	3	3
Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	83	78
TOTAL	514	497

Note 34.a. Résultat des activités d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits des contrats d'assurance évalués selon le modèle général	704	678
Marge sur services contractuels	368	365
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	57	52
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	43	38
Charges de sinistres et autres charges afférentes attendues	236	224
Produits des contrats d'assurance évalués selon la méthode simplifiée	529	502
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-753	-715
Résultat des activités d'assurance	480	465
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance	-48	-47
TOTAL résultat des activités d'assurance et de réassurance	432	419

Note 34.b. Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	2 302	1 614
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-2 216	-1 532
Effet de l'option d'atténuation des risques	0	0
Effet de désactualisation	-6	-7
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières	0	0
Effet des taux de change	0	0
Charges financières nettes des contrats d'assurance	-2 222	-1 539
Produits financiers nets des contrats de réassurance	3	3
TOTAL résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	83	78

Note 34.c. Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Intérêts et produits/charges assimilés	1 105	1 098
Commissions	10	6
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 185	498
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	3
Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti	0	0
Produits nets sur immeubles de placement	-1	4
Coût du risque des placements financiers d'assurance	0	1
TOTAL	2 302	1 610

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de transaction	2	-20
Instruments à la juste valeur sur option	-173	39
Autres instruments à la juste valeur par résultat	1 355	481
dont OPC	1 189	912
Résultat de change	1	-1
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	1 185	498

Note 34.d. Périmètre assurance – Informations sur les variations des encours et provisions pour pertes attendues sur risque de crédit et sur la valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit

Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2024	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transferts entre buckets	Autres	31.12.2025
Actifs financiers au coût amorti - Prêts et créances	100	78	-84	-	-	94
▪ pertes attendues à 12 mois	100	78	-84	-	-	94
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/ création	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/ création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - Titres	2 656	450	-246	-	-	2 860
▪ pertes attendues à 12 mois	2 651	450	-241	-	-	2 860
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	5	-	-5	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/ création	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/ création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/ création	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/ création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/ création	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/ création	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 757	528	-330	-	-	2 954

Le montant de dépréciation associé s'élève à 2,6 M€ au 31 décembre 2025.

Note 35. Produits/charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2025		31.12.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Immeubles de placement	2	-7	4	-7
Autres produits	276	-68	333	-80
TOTAL	278	-74	338	-87

Note 36. Gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Plus ou moins-values de cession/dilution sur coentreprises	0	0
Plus ou moins-values de cession/dilution sur entreprises associées	44	15
TOTAL	44	15

Note 37. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Charges de personnel	-1 043	-1 016
Autres charges générales d'exploitation	-705	-665
Charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance ⁽¹⁾	290	265
TOTAL	-1 458	-1 416

(1) Les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance sont reconnues au cours de la période en charges afférentes aux contrats d'assurance émis sauf pour les frais d'acquisition qui sont différés au bilan pour être reconnus en résultat sur les périodes ultérieures.

Note 37.a. Charges de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Salaires et traitements	-576	-571
Charges sociales	-267	-261
Intéressement et participation des salariés, abondement	-60	-49
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-80	-74
Autres	0	0
Charges de personnel liées aux activités d'assurance	-60	-62
TOTAL	-1 043	-1 016

Note 37.b. Effectifs moyens

	31.12.2025	31.12.2024
Employés	4 268	4 377
Cadres	6 931	6 841
TOTAL	11 199	11 218



Note 37.c. Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2025 de 112 millions d'euros (contre 110 millions d'euros en 2024).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de fin de carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			31.12.2025	31.12.2024
	Surcomplé- -mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme (1)		
Dette actuarielle brute en début période	45	25	161	232	226
Coût des services rendus sur la période	2	4	3	9	9
Intérêts nets	1	1	5	8	7
Modification/ réduction/ liquidation de plan		0		-	0
Impact réforme retraite	-	1		-	0
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)		-		-	0
Prestations versées	-4	-2	-6	-12	-16
Gains / pertes actuariels	-3	1	1	-2	6
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	0	4	1	-1	-1
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	-3	-1	-6	-9	-4
Dette actuarielle brute en fin période	41	30	165	236	232

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps.

Détail de charge comptabilisée au résultat

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			31.12.2025	31.12.2024
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-2	-5	-3	-10	-9
Intérêts nets	1	1	-5	-3	-2
Effet de toute réduction ou liquidation de régime	0	0		0	0
Impact réforme retraite	-	-1		-1	-
Gains / pertes actuariels			-1	-1	-6
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat			-1	-1	1
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat			5	5	3
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			-5	-5	-10
Charge au compte de résultat	-1	-5	-9	-14	-17

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursements

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			31.12.2025	31.12.2024
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Juste valeur des actifs en début de période	88	52	24	164	169
Intérêts nets	3	1	1	5	5
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)		-		-	-
Prestations versées	-4	-2	-	-6	-10
Gains / pertes actuariels	1	-1	0	0	0
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques	-	0	0	-	-
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières	1	-1	0	0	0
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience			0	0	0
Juste valeur des actifs en fin de période	88	52	24	165	164

Position nette

(en millions d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			31.12.2025	31.12.2024
	Surcomplé- mentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme		
Dette actuarielle fin de période	41	30	165	236	232
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-88	-52	-24	-164	-164
POSITION NETTE	-47	-22	140	71	68

Éléments reconnus immédiatement et comptabilisés dans le résultat global

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	2	-
Ajustements de plafonnement des actifs	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-135	-137

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le groupe et les biens occupés par le groupe ne sont pas significatifs.

Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir et par une compagnie d'assurance externe au groupe pour la partie relative au régime surcomplémentaire.

Au 31 décembre 2025, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 7,1 ans (7,4 ans en 2024).

Composition des actifs de couverture

(en millions d'euros)

31.12.2025

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2025			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	102	5	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	13	6	16	0
Total	115	10	16	0

(en millions d'euros)

31.12.2024

Détails de la juste valeur des actifs du régime	31.12.2024			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	102	4	0	0
Actifs non cotés sur un marché actif	12	6	16	0
Total	114	10	16	0

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en millions d'euros)

31.12.2025

(En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2025			
	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-temps
Variation de +0,5% du taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-3%	-3%	-4%	-4%
Variation de +0,5% du salaire net				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	1%	4%	5%	4%

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 37.d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Pour les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

L'impact n'est pas significatif au 31 décembre 2025.

Note 37.e. Autres charges d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Impôts et taxes	-38	-42
Locations	-102	-97
▪ locations à court terme d'actifs ou de faibles valeurs/substantielles	-99	-94
▪ autres locations	-2	-3
Services extérieurs	-510	-480
Autres charges diverses	0	0
Charges d'exploitation liées aux activités d'assurance	-55	-46
TOTAL	-705	-665

	31.12.2025			31.12.2024		
	PWC	Deloitte	Total	PWC	Deloitte	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2,114	1,358	3,472	1,692	1,782	3,474
Crédit Mutuel Arkéa	0,687	0,471	1,158	0,601	0,630	1,231
Filiales consolidées	1,427	0,887	2,314	1,091	1,152	2,243
Services autres que la certification des comptes	0,522	0,444	0,966	0,621	0,564	1,185
Crédit Mutuel Arkéa	0,283	0,248	0,531	0,371	0,277	0,648
Filiales consolidées	0,239	0,196	0,435	0,250	0,287	0,537
TOTAL	2,636	1,802	4,438	2,313	2,346	4,659

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels du Crédit Mutuel Arkéa, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 0,333 million d'euros au titre de l'exercice 2025 (contre 0,571 million d'euros au titre de l'exercice 2024).

Note 38. Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Amortissements	-140	-120
Immobilisations corporelles	-55	-51
dont droits d'utilisation - Immobilier	-17	-18
Immobilisations incorporelles	-85	-69
Dotations et reprises sur dépréciations	0	1
Immobilisations corporelles	0	1
dont droits d'utilisation - Immobilier	-	1
Immobilisations incorporelles	-	1
Autres charges liées aux activités d'assurance	-3	-2
Dotations/ reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles rattachables aux contrats d'assurance	22	35
TOTAL	-122	-85

Note 39. Coût du risque**Note 39.a. Coût du risque sur le périmètre banque**

(en millions d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2025
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-155	99				-55
■ Prêts et créances Etablissements de crédit	-10	1				-9
■ Prêts et créances clientèle	-125	84				-41
dont location financement	-10	7				-3
■ Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1	-				-1
■ Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-2	3				-
■ Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
■ Hors-bilan	-16	12				-4
■ Autres actifs	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-173	199				26
■ Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
■ Prêts et créances clientèle	-167	193				26
dont location financement	-9	14				5
■ Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-				-
■ Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-				-
■ Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
■ Hors-bilan	-5	5				-
■ Autres actifs	-	-				-
Actifs dépréciés	-367	270	-101	-22	13	-208
■ Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
■ Prêts et créances clientèle	-356	259	-101	-22	13	-208
dont location financement	-34	26	-4	-	1	-12
■ Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1	-	-	-	-	-1
■ Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
■ Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
■ Hors-bilan	-8	10	-	-	-	1
■ Autres actifs	-2	2	-	-	-	-
Total	-694	568	-101	-22	13	-237

(en millions d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2024
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-98	126				28
■ Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	4				3
■ Prêts et créances clientèle	-82	102				19
dont location financement	-3	2				-1
■ Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	0	2				1
■ Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-3	4				1
■ Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
■ Hors-bilan	-11	15				3
■ Autres actifs	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-195	163				-32
■ Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
■ Prêts et créances clientèle	-190	158				-32
dont location financement	-2	2				-
■ Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-				-
■ Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	0	-				-
■ Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
■ Hors-bilan	-5	6				-
■ Autres actifs	-	-				-
Actifs dépréciés	-304	182	-47	-16	9	-177
■ Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
■ Prêts et créances clientèle	-290	175	-47	-16	9	-169
dont location financement	-26	16	-3	-	-	-13
■ Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1	-	-	-	-	-1
■ Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
■ Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
■ Hors-bilan	-12	4	-	-	-	-7
■ Autres actifs	-1	3	0	-	-	1
Total	-597	471	-47	-16	9	-180



Note 39.b. Périmètre banque – Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2024	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transferts entre buckets	Autres	31.12.2025
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	14 207	4 393	-3 443	0	3	15 160
pertes attendues à 12 mois	14 207	4 393	-3 443	0	3	15 160
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	91 690	18 770	-15 881	0	0	94 579
pertes attendues à 12 mois	81 552	17 901	-13 394	444	0	86 503
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	8 281	549	-1 907	-940	0	5 983
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1 640	280	-506	525	0	1 939
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	217	40	-74	-29	0	154
Actifs financiers au coût amorti - Titres	1 550	136	-126	0	0	1 560
pertes attendues à 12 mois	1 549	136	-126	-1	0	1 558
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1	0	0	1	0	2
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	11 175	3 747	-4 085	0	0	10 837
pertes attendues à 12 mois	11 175	3 747	-4 085	0	0	10 837
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
Total	118 621	27 046	-23 535	0	3	122 136

Note 39.c. Périmètre banque – Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2024	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	31.12.2025
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-5	-10	1	-	-	-	-14
pertes attendues à 12 mois	-5	-10	1	-	-	-	-14
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-1 308	-699	569	-	-	-	-1 438
pertes attendues à 12 mois	-172	-126	132	-48	-	-	-214
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-304	-169	139	56	-	-	-278
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-744	-394	273	-8	-	-	-873
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-88	-12	26	-	-	-	-74
Actifs financiers au coût amorti - Titres	-2	-2	-	-	-	-	-4
pertes attendues à 12 mois	-1	-1	-	-	-	-	-2
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-1	-1	-	-	-	-	-2
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes	-4	-3	3	-	-	-	-4
pertes attendues à 12 mois	-4	-2	3	-	-	-	-4
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-44	-24	37	-	-	-	-31
pertes attendues à 12 mois	-16	-16	12	-	-	-	-20
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-7	-5	5	-	-	-	-7
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-21	-3	21	-	-	-	-4
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)	-	-	-	-	-	-	-
Total	-1 363	-738	610	-	-	-	-1 491



Note 39.d. Périmètre banque – valeur comptable des créances clientèle par catégorie de risque de crédit

(en millions d'euros)

31.12.2025

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes	Soumis aux pertes
			attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/ création
< 0,1	29 930	3	-	-
[0,1;0,25]	24 832	6	-	-
[0,26;0,99]	16 166	1 282	-	-
[1;2,99]	10 489	1 601	-	-
[3;9,99]	4 732	1 747	-	-
>=10	354	1 343	1 939	154
Total	86 503	5 982	1 939	154

(en millions d'euros)

31.12.2024

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes	Soumis aux pertes
			attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/ création
< 0,1	30 874	6	-	-
[0,1;0,25]	16 752	5	-	-
[0,26;0,99]	14 853	2 638	-	-
[1;2,99]	8 930	1 762	-	-
[3;9,99]	9 823	2 564	-	-
>=10	320	1 306	1 640	217
Total	81 552	8 281	1 640	217

Note 39.e. Périmètre banque – ventilation des créances brutes et dépréciations par type de contrepartie

(en millions d'euros)

Encours soumis à provisions	31.12.2025				31.12.2024			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
Banques centrales	298	-	-	298	167	-	-	167
Administrations publiques	14 662	43	-	14 705	14 785	48	-	14 833
Etablissements de crédit	22 619	-	-	22 619	21 136	-	-	21 136
Autres entreprises financières	1 829	193	35	2 058	2 350	218	23	2 591
Entreprises non financières	27 467	2 806	1 275	31 548	24 546	3 805	1 138	29 489
<i>Dont PME</i>	11 885	1 518	794	14 198	10 479	2 079	700	13 258
Ménages	47 182	2 940	785	50 908	45 498	4 209	698	50 404
TOTAL	114 058	5 983	2 095	122 135	108 482	8 281	1 858	118 621

(en millions d'euros)

Provisions	31.12.2025				31.12.2024			
	B1	B2	B3	TOTAL	B1	B2	B3	TOTAL
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	-11	-2	-	-13	-7	-2	-	-9
Etablissements de crédit	-15	-	-	-15	-6	-	-	-6
Autres entreprises financières	-10	-18	-20	-47	-9	-16	-10	-36
Entreprises non financières	-144	-147	-621	-912	-111	-189	-550	-850
<i>Dont PME</i>	-58	-75	-430	-563	-51	-102	-369	-522
Ménages	-54	-110	-308	-472	-48	-97	-272	-417
TOTAL	-234	-278	-949	-1 460	-183	-304	-833	-1 319



Note 40. Gains ou pertes sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations corporelles et incorporelles	1	0
▪ Moins-values de cession	-3	-2
▪ Plus-values de cession	3	2
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	0	-1
Plus ou moins-values de cession sur titres consolidés	0	0
TOTAL	0	-1

Note 41. Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT		
Charge d'impôt exigible	-142	-38
Charge ou produit d'impôt différé net	-6	-63
CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE	-147	-100
Résultat avant impôts, badwill et résultat des sociétés mises en équivalence	608	501
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	24,24%	20,04%

ANALYSE DU TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	31.12.2025	31.12.2024
Taux normal d'impôt	25,83%	25,83%
Différences permanentes	2,05%	-1,07%
Imposition à taux réduit et exonérations	-5,13%	-1,35%
Impact des situations déficitaires	-0,06%	-1,55%
Crédits d'impôts	-0,66%	-0,80%
Exceptionnel	0,19%	0,07%
Autres	-0,47%	-1,11%
Surtaxe d'IS	2,50%	0,00%
TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT	24,24%	20,04%

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

Notes sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Note 42.a. Information sur les recyclages en résultat des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Mouvements de la période 2025	Mouvements de la période 2024
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	67	-59
▪ Reclassement vers le résultat	3	-2
▪ Autres mouvements	64	-57
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
▪ Reclassement vers le résultat	-	-
▪ Autres mouvements	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-	-
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	4	4
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	3	- 5
Eléments recyclables en résultat	74	-60
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1	-
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	1	-3
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-29	-180
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-13	-1
Réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	-	-
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-	-
Eléments non recyclables en résultat	-39	-184
TOTAL	35	-244

Note 42.b. Impôt relatif à chaque composante des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2025			31.12.2024		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	90	-23	67	-79	20	-59
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	6	-2	4	5	-1	4
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	4	-1	3	-7	2	-5
Eléments recyclables en résultat	100	-26	74	-81	21	-60
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	1	-	1	-	-	-
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	1	-	1	-5	1	-3
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-32	3	82	-187	7	-180
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-14	1	-13	-1	0	-1
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables	-	-	-	-	-	-
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Eléments non recyclables en résultat	-44	4	-39	-193	8	-184
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	56	-22	35	-274	29	-244

Autres notes

Note 43.a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés	17 276	16 693
■ Engagements de financement	12 039	11 653
- En faveur des établissements de crédit et assimilés	1	1
- En faveur de la clientèle	12 038	11 652
■ Engagements de garantie	4 692	4 824
- D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	24	25
- D'ordre de la clientèle	4 668	4 799
■ Engagements sur titres	544	216
- Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
- Autres engagements donnés	544	216
Engagements reçus	67 448	66 164
■ Engagements de financement	13 319	12 823
- Reçus des établissements de crédit et assimilés	13 261	12 811
- Reçus de la clientèle	57	11
■ Engagements de garantie	53 632	52 734
- Reçus des établissements de crédit et assimilés	260	260
- Reçus de la clientèle	53 372	52 473
■ Engagements sur titres	498	608
- Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
- Autres engagements reçus	498	608

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Créances données en garantie	15 396	15 015
■ Banque de France	13 740	13 606
■ Banque Européenne d'Investissement	523	365
■ Caisse de Refinancement de l'Habitat	683	547
■ Caisse des dépôts et consignations	449	495
■ Autres	1	1
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	747	796
Titres et valeurs données en pension	2 975	2 011

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Note 43.b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
Engagements donnés	-	0
Engagements reçus	1 705	993

Note 44. Informations sectorielles

(en millions d'euros)	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Produit net bancaire	1 826	1 616	554	552	2 380	2 168
Gains ou pertes sur cession - dilution	44	15	-	-	44	15
Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution	1 869	1 632	554	552	2 424	2 184
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 440	-1 370	-140	-131	-1 580	-1 502
Résultat brut d'exploitation	429	261	415	421	844	682
Coût du risque	-237	-181	-	1	-237	-180
Résultat d'exploitation	192	81	415	422	607	502
Quote-part des sociétés mises en équivalence	5	6	2	4	7	10
Autres	-11	-10	-	-2	-11	-12
Résultat courant avant impôt	186	76	417	424	603	500
Impôts sur les bénéfices	-32	-	-115	-100	-147	-100
Résultat net	153	76	302	324	456	400
dont Intérêts minoritaires	-	-	6	4	6	4
Résultat net part du Groupe	153	76	296	319	450	395
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Actifs et Passifs sectoriels	136 785	131 708	74 819	66 721	211 604	198 429

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 45. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 47. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 514	1 496
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Titres au coût amorti	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	-	-
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	-	-

(1) Principalement CCCM

(en millions d'euros)	31.12.2025	31.12.2024
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Intérêts et produits assimilés	17	29
Intérêts et charges assimilées	-	-
Commissions (Produits)	-	-
Commissions (Charges)	-	-1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6	4
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	-	-
Produit net des activités d'assurance	-	-
Produits des autres activités	-	-
Charges des autres activités	-	-
Produit Net Bancaire	23	33

(1) Principalement CCCM

	31.12.2025	31.12.2024
	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
(en millions d'euros)		
Engagements de financement		
■ Engagements de financement donnés	-	-
■ Engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie		
■ Engagements de garantie donnés	-	-
■ Engagements de garantie reçus	-	-
Engagements sur titres		
■ Autres titres à recevoir	-	-
■ Autres titres à livrer	-	-

Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est composé, au 31 décembre 2025, de 21 membres élus pour 3 ans :

- 15 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs indépendants ;
- 2 administrateurs représentant les salariés, élus ou désignés par le Comité de Groupe ;
- 2 censeurs.

Un représentant du Comité Social Économique assiste également, avec voix consultative, aux réunions du Conseil d'administration

La rémunération globale allouée au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1,4 million d'euros (contre 1,4 million d'euros en 2024).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du groupe au 31 décembre 2025 s'élève à 3,7 millions d'euros⁽¹⁾ (contre 2,5 millions d'euros en 2024).

Le Président du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas de contrat de travail.

Le contrat de travail de la Directrice est suspendu depuis le 13 février 2020 et pendant la durée de son mandat, pour être repris automatiquement à son terme.

Les Directeurs généraux délégués sont titulaires d'un contrat de travail.

En cas de rupture de leur mandat ou de leur contrat de travail, la Directrice générale et les Directeurs généraux délégués sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture.

Le Président du Conseil d'administration bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.

La Directrice générale et les Directeurs généraux délégués bénéficient d'un régime de retraite à cotisations définies. Les engagements de retraite existants au bénéfice de la Directrice générale et des Directeurs généraux délégués sous la forme d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (dit « article 39 ») ont été, en application de la réglementation, cristallisés au 31 décembre 2019.

Au moment de leur départ en retraite, la Directrice générale et les Directeurs généraux délégués reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de leur rémunération annuelle, s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté. Ils disposent d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ses fonctions de cadre dirigeant du Crédit Mutuel Arkéa.

Le montant total des sommes provisionnées par le groupe au 31 décembre 2025 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 0,3 million d'euros (contre 0,4 million d'euros au 31 décembre 2024).

(1) La Directrice générale, les Directeurs généraux délégués et le président du directoire de Suravenir, en tant que partie liée.

Note 46. Participation dans des entités structurées non consolidées

(en millions d'euros)

	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
31.12.2025			
Total bilan	2 351	9 845	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	651	2 757	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	651	2 757	-

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance vie en unité de compte sur lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

(en millions d'euros)

	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
31.12.2024			
Total bilan	1 999	17 069	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	510	5 974	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	510	5 974	-

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées.

Note 47. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Crédit Mutuel Arkéa • Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest						
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA ASSET MANAGEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK	France	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FINANCEMENTS ET SERVICES	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE RESIDENTIELLE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA IMMOBILIER CONSEIL	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA REAL ESTATE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	70,0	70,0	70,0
ARKEA REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	70,0	70,0	70,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	99,9	99,9	99,9	99,9
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	94,9	94,9	94,9	94,9
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	98,4	98,1	98,4	98,1
FONDS DE DOTATION CMA	France	Fonds de dotation	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	98,4	98,1
I2IMMO	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
ONATA (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	/	70,0	/
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SEQINO A.X.I AXE-INNOVATION (1)	France	Banque / Prestations de services	100,0	/	100,0	/
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
BELLATRIX SAS	Luxembourg	Banque / Holding	37,3	37,3	37,3	37,3
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	20,8	20,2	20,8	20,2
LA BIENVEILLANCE FINANCIERE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	32,6	32,6	32,6	32,6
SWEN CAPITAL PARTNERS (4)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	/	40,0	/	40,0

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Comptes consolidés au 31 décembre 2025

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Crédit Mutuel Arkéa - Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest	France	Banque / Banque mutualiste			Entité consolidante	
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
ADS VENN COLLECTIVE ALPHA SMID US (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	62,9	/	62,9	/
AIS BIODIVERSITY P (EX AIS BIODIVERSITY FIRST)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	95,2	100,0	95,2
ARKEA CREDIT COURT TERME (T) (ex : FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,4	42,0	39,4	42,0
ARKEA DS - AMBITION CLIMAT (EX FEDERAL AMBITION CLIMAT) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,4	99,1	99,4	99,1
ARKEA DS - DYNEO (C1) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
ARKEA DS - OPTIMAL SELECT (DV) (EX FEDERAL OPTIMAL SELECT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DS - PREMIUM HORIZON 2026 (EX FEDERAL PREMIUM HORIZON 2026)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	68,9	69,3	68,9	69,3
ARKEA DS - PREMIUM HORIZON OCTOBRE 2027 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	59,8	/	59,8	/
ARKEA DS - PROTECT (P) (ex : FEDERAL PROTECT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,4	/	97,4	/
ARKEA DS - PROTECT TRANSITION (EX : FEDERAL PROTECT TRANSITION)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,9	99,9	99,9	99,9
ARKEA DS - TRANSATLANTIC SELECT (DV) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
ARKEA FINANCEMENT ENTREPRENEURS (EX FCPRAIS FINANCEMENT ENTREPRENEURS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,3	84,4	81,3	84,4
ARKEA FRANCE SOUVERAINETE PME (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	/	50,0	/
ARKEA FOCUS - ARTIFICIAL INTELLIGENCE (EX FEDERAL FOCUS - Artificial Intelligence)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FOCUS - BIODIVERSITY (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY (EX AIS EUROPEAN ECONOMY FOCUS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	68,4	70,3	68,4	70,3
ARKEA GLOBAL GREEN BONDS (EX FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,8	43,5	49,8	43,5
ARKEA FOCUS HUMAN (ex : FEDERAL FOCUS - HUMAN)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,5	35,9	36,5	35,9
ARKEA INDICIEL APAL (EX FEDERAL INDICIEL APAL)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	68,8	67,6	68,8	67,6
ARKEA INDICIEL JAPON (EX FEDERAL INDICIEL JAPON)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	71,8	66,0	71,8	66,0
ARKEA INDICIEL US (FEDERAL INDICIEL US)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,9	53,8	50,9	53,8
ARKEA MANDARINE GLOBAL TRANSITION (EX AIS MANDARINE GLOBAL TRANSITION) (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	76,8	/	76,8
ARKEA MULTI PATRIMOINE (EX FEDERAL MULTI PATRIMOINE) (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,6	/	99,6
ARKEA OBLIGATIONS ECHEANCE 2026 (ex : Federal Obligations ISR Échéance 2026)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,2	94,4	94,2	94,4
ARKEA OPTIMAL ACTIONS EUROS GESTION PRIVEE (EX FEDERAL OPTIMAL GESTION PRIVEE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,3	87,8	92,3	87,8
ARKEA SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS (EX AIS SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,7	78,1	78,7	78,1
ARKEA SELECT - ACTIONS EUROPE (EX AIS SELECT ACTIONS EUROPE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,6	99,7	99,6
ARKEA SELECT - LONG SHORT (EX AIS Select Long short) (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	100,0
ARKEA SELECT - MODERE (ES) (EX AIS SELECT MODERE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	44,4	98,4	44,4
ARKEA SELECT - OBLIGATIONS (P) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
ARKEA SELECT - OR ET MATIERES PREMIERES (EX FEDERAL MULTI OR ET MATIERES PREMIERES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,5	91,6	90,5	91,6
ARKEA SELECT - EQUILIBRE (ES) (EX AIS SELECT - Equilibre)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,4	77,5	99,4	77,5
ARKEA SELECT - MEGATENDANCES (EX AIS SELECT - MEGATENDANCES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,8	61,7	97,8	61,7
ARKEA SELECT - RENDEMENT (D)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/
ARKEA SUPPORT MONETAIRE (P) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	30,3	/	30,3	/
AUTOFOCUS AMBITION PLANETE JUILLET 2024 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,0	/	99,0	/
AUTOFOCUS ESG AVRIL 2022 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,5	/	99,5
AUTOFOCUS LOW CARBON DECEMBRE 2021 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	95,1	/	95,1
AUTOFOCUS LOW CARBON FEVRIER 2022 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,9	/	97,9
Autofocus Transition Climat Avril 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	98,3	98,4	98,3
Autofocus Transition Climat Avril 2024 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,9	/	97,9	/
Autofocus Transition Climat Février 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,9	96,9	96,9	96,9
Autofocus Transition Climat Février 2024 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,6	/	93,6	/
Autofocus Transition Climat Juillet 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,4	96,3	96,4	96,3
AUTOFOCUS TRANSITION CLIMAT OCTOBRE 2022 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	96,5	/	96,5
AUTOFOCUS TRANSITION CLIMAT OCTOBRE 2024 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,4	/	96,4	/
BREIZH ARMOR CAPITAL	France	Banque / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
CAP ATLANTIQUE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,2	/	82,2	/
CHABRIERES RENDEMENT ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,4	46,4	50,4	46,4
DNCA AC LG TER C	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPCR AIS FIN ENTREP (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FPCR BREIZH MA BRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,5	66,3	65,5	66,3
FPCR CAPZA PD A1 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FPCR EDMOND DE ROTHES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,6	88,0	64,6	88,0
FPCR ELEVATION MIRIA (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FPCR EPOPEE INFRA A1 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,5	/	98,5	/
FPCR MIROVA GREEN	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,6	57,6	57,6	57,6
FPCR Oddo BHF Invest for Tomorrow	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	57,0	100,0	57,0
FPCR ODDO GPE A1/A2 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,1	/	42,1	/
FPCR TIKEHAU FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	58,5	91,0	58,5	91,0
FCT ARDIAN SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT MERIUS SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,2	99,2	99,2	99,2
FCT PYTHEAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,0	73,3	60,0	73,3
FCT PYTHEAS BAUX REG 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	96,8	96,8	96,8
FCT RESIDENTIAL DUTCH MORTGAGE FUND LARGO D	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SCHE INFRA TRA A (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,0	/	40,0	/
FCT SCOR E LOANS NAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SPG DETTE PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR CONSO FUND (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	100,0
FCT SURAVENIR PRIVAT (EX FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT I)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SUR PRIV DEBT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT TIKEHAU SPD III	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CAPITAL INV	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	99,9	100,0
Federal Support Court Terme ESG (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	33,3	/	33,3
FPS SUR INFRA DURABLES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,9	100,0	99,9	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES CLIMAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT (ex : FPS SURAVENIR ACTIONS LOW VOL)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS SOCIALES PROTECT (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
FPS SURAVENIR ACTIONS SOCIALES PROTECT II (ex : FPS SURAVENIR ACTIONS MID CAPS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR OVERLAY LOW VOL ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS UBS ARCHM PLATF2 (EX : FPS UBS ARCHMORE INFRASTRUCTURE DEBT PLATFORM II)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXSTAGE CROISSANCE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	51,6	/	51,6	/

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Crédit Mutuel Arkéa • Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
OPCI CLUB FRANCE RETAIL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	39,2	/	39,2
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,8	48,4	81,8	48,4
OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE (A) (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	41,0	/	41,0
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
OUESSANT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,8	49,1	46,8	49,1
PRIMO ELITE (FLEX)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I SURAVENIR PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SC KEYS SELECTION VIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,8	72,8	82,8	72,8
SC NOVAXIA R	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	51,1	53,6	51,1	53,6
SC Y IMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,5	60,5	60,5	60,5
SHELCHER CONVERTIBLE (Z) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	26,1	/	26,1	/
SHELCHER CONVERTIBLES MID CAP ESG (EX SP CONVERTIBLES MID CAP ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,4	33,3	44,4	33,3
Schelcher European Bank Bonds 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,4	46,2	50,4	46,2
SHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	26,6	22,4	26,6	22,4
Schelcher Euro High Yield (EX SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	48,5	35,6	48,5	35,6
SHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	54,8	/	54,8
SHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	54,1	57,0	54,1	57,0
SHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2031 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	58,7	/	58,7	/
SHELCHER MULTI ASSET (EX SP CROISSANCE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,6	78,3	78,6	78,3
SHELCHER OPTIMAL INCOME ESG (EX SP OPPORTUNITES EUROPEENNES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	48,6	35,5	48,6	35,5
SHELCHER SHORT TERM ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	32,2	34,9	32,2	34,9
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SILVER AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,3	83,0	82,3	83,0
SCI TERRITOIRES AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,0	94,2	91,0	94,2
SCI USUFUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI USUFUIMMO 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCOR SURAVENIR EURO LOANS (EX FCT SCOR SURAVENIR EURO LOANS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI MOMENTIME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,7	99,3	42,7	99,3
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SPDR BLOOM GB AGG (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	/	38,0	/
UBS ETF MSCI EUR (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,0	/	46,0	/
WE POSITIVE INVEST	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WE POSITIVE INVEST 2 (1)	France	Banque / OPCVM	78,9	/	78,9	/

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2025

(2) Liquidation

(3) TUP

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite *short cut method*) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 %
- constater un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2016-09, les sociétés établissant des comptes consolidés en normes IFRS doivent publier des informations complémentaires sur les entreprises non incluses dans leur périmètre de consolidation et sur les titres de participation présentant un caractère significatif. Ces éléments sont mis à jour annuellement et sont disponibles sur le site internet du groupe, au sein de l'information réglementée.

Note 48. Regroupement d'entreprises

Crédit Mutuel Arkéa a pris une participation majoritaire dans la société SEQINO, afin de permettre à ses clients professionnels de bénéficier d'une solution de facturation électronique.

(En millions d'euros)	Seqino
Date d'acquisition	09/04/2025
Prix d'acquisition	12
Situation nette consolidée à l'ouverture	-3
Méthode de consolidation	IG
Ecarts d'évaluation	9
Ecart d'acquisition comptabilisé au bilan (goodwill complet)	3
Contribution au résultat 2025 du groupe	-1

La comptabilisation du regroupement est définitive.

Note 49. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2025.